



HAL
open science

Stratégie Alternative de Développement de la Tunisie

Riadh Ben Jelili

► **To cite this version:**

| Riadh Ben Jelili. Stratégie Alternative de Développement de la Tunisie. 2024. <hal-04906645>

HAL Id: hal-04906645

<https://hal.science/hal-04906645v1>

Preprint submitted on 22 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

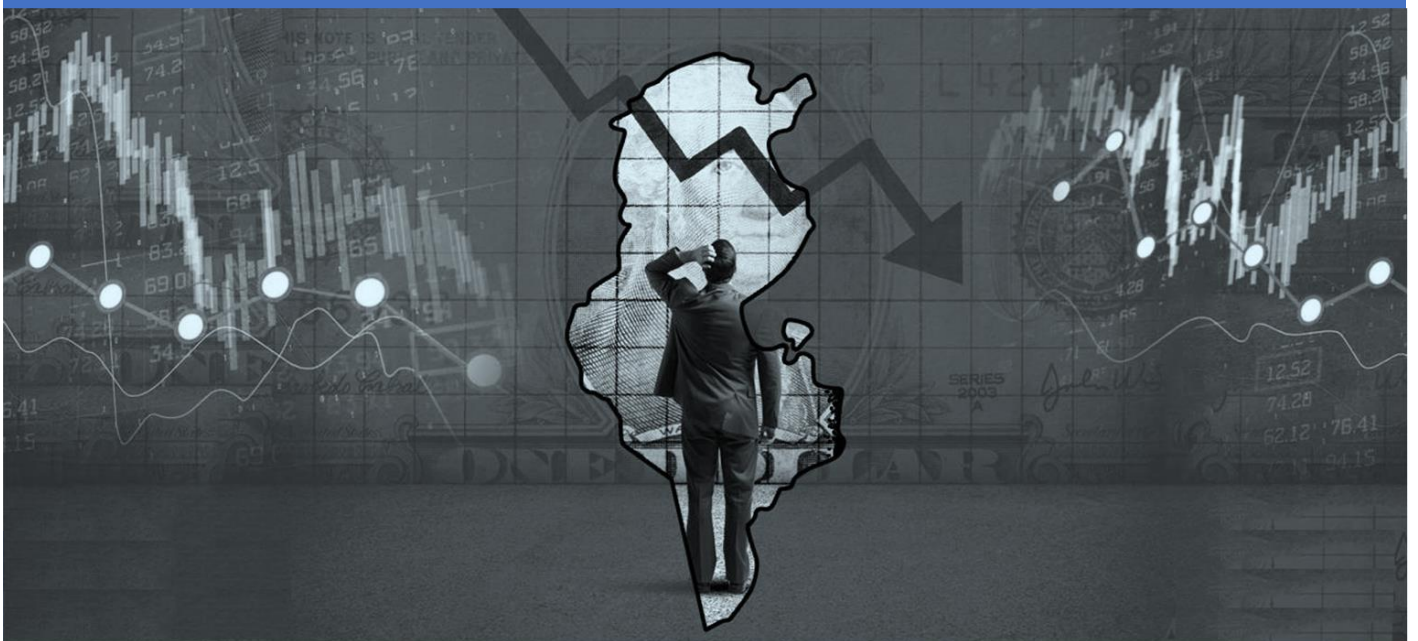
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Stratégie Alternative de Développement de la Tunisie

Premier rapport de recherche – Version finale



Riadh Ben Jelili

JUIN 2024

Table des matières

Introduction	2
Chapitre I : Une crise institutionnelle, économique et sociale à la base du processus d'impuissance publique	6
I. La Crise de la transition démocratique en Tunisie : Un examen des défis	6
II. Fracture Sociale et Régionale sur fond d'échec économique	10
Chapitre II : Un modèle économique obsolète	15
I. Effondrement de la croissance potentielle en Tunisie	15
II. Progression de la dette publique et aggravation des déficits budgétaire et commercial	21
III. Une dette extérieure étouffante et un risque de défaut accru	25
IV. Navigation difficile sans filet FMI : Éviter le piège du défaut de paiement	29
V. Rappel des causes structurelles de la mauvaise performance	30
Chapitre III : Une perspective globale de réforme	33
I. Gestion de la dette publique pour la relance économique : un préalable nécessaire	33
II. Restructurer ou ne pas restructurer ?	40
III. Une nécessaire refondation politique, sociale et économique	44
IV. Une stratégie pour la mise en œuvre des réformes	47
V. Renforcer la résilience économique et sociale par la réforme	51
VI. Les trois principaux chantiers de réforme	56
A. 1er Chantier : Réformer les institutions par referendum en faveur d'une plus grande efficacité du pouvoir exécutif, d'une plus grande concentration du pouvoir législatif sur l'intérêt général et de l'intégrité du secteur public	56
B. 2ème Chantier : Mieux cibler les efforts de l'Etat (dépenses publiques) en les inscrivant davantage dans la durée et en leur imprimant une orientation stratégique, de la sorte la maîtrise de la dette ne risque pas d'handicaper la croissance	58
C. 3ème Chantier : Renforcer les compétences individuelles et les capacités sociales par la promotion du savoir, l'organisation du plein emploi et la création et le développement des entreprises	59
Conclusion	61

Introduction

La Tunisie, reconnue comme le berceau des soulèvements prodémocratie dans la région arabe, a enregistré des avancées significatives vers une gouvernance démocratique. Ces avancées se sont manifestées par des transitions pacifiques du pouvoir, des élections nationales et locales, ainsi que des progrès notables en matière de droits de l'homme et de liberté d'expression, qui ont été salués à l'échelle internationale. Au cours de la décennie qui a suivi ces événements, une société civile dynamique a émergé et a joué un rôle crucial dans l'amélioration de la transparence et du fonctionnement des institutions politiques émergentes, bien que ces dernières demeurent fragiles.

Malgré certaines avancées, la Tunisie continue de faire face à des défis profonds en raison de la fragilité persistante de ses institutions politiques et de sa structure économique. Le leadership politique peine à établir un cadre institutionnel stable et à adopter des positions cohérentes sur les enjeux économiques et sociaux. Bien que des promesses aient été faites pour réduire les disparités socio-économiques, les gouvernements successifs n'ont pas réussi à mettre en œuvre des réformes économiques significatives ni à lutter efficacement contre la corruption. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces difficultés, menaçant davantage la démocratie et entraînant des bouleversements politiques majeurs.

En juillet 2021, le président Kaïs Saïed a pris des mesures drastiques en suspendant le Parlement, en renvoyant le Premier ministre et en révoquant l'immunité parlementaire, avec l'intention de lutter contre la corruption généralisée et de résoudre la crise politique. Cependant, malgré cette concentration de pouvoirs, son administration n'a pas réussi à endiguer la corruption, à redresser l'économie ni à rétablir la stabilité institutionnelle.

Par ailleurs, le gouvernement actuel persiste à ignorer les contraintes liées au déficit budgétaire, donnant l'impression que ses dirigeants peuvent adopter une approche économique encore plus audacieuse sans craindre de sérieuses répercussions sur le bien-être des 12 millions de citoyens du pays. Pourtant, une dette extérieure dépassant 90 % du PIB, un taux de chômage excédant les 16 %, avec plus de 39 % pour les jeunes, et des pénuries récurrentes de produits de base tels que la farine, le sucre et le lait montrent le contraire.

Parallèlement, les investissements de l'État ont chuté, et les normes en matière d'éducation et de santé sont en rapide déclin. Autrefois réputée pour la qualité de ses systèmes éducatif et sanitaire dans la région Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la Tunisie voit désormais ses médecins émigrer massivement. De plus, la fonction publique est paralysée par les

dénonciations constantes de corruption, ce qui entrave la prise de décision. Enfin, alors que le système fiscal a toujours été opaque, il est désormais devenu prédateur. Globalement, les rouages financiers et économiques du pays sont en train de se gripper.

Les défis actuels de la Tunisie, tant sur le plan institutionnel que sur le plan socio-économique, ont profondément altéré la perception des citoyens envers leurs dirigeants et leur engagement dans les processus politiques, sapant ainsi la confiance dans un système démocratique. Parallèlement, le pays est plongé dans une crise économique sévère, caractérisée par la récession, le rationnement, l'inflation et un chômage élevé, engendrant des difficultés pour de nombreux citoyens qui ont vu leur niveau de vie se détériorer. Cette conjoncture a favorisé l'émergence de tendances autoritaires et de mouvements politiques non conventionnels et populistes, mettant en péril la stabilité du pays.

La crise actuelle, déjà profondément enracinée, risque de perdurer si des mesures ne sont pas rapidement mises en œuvre. Elle est institutionnelle, économique et sociale, découlant principalement d'une crise des valeurs, celles liées aux mœurs, aux coutumes et aux usages. Les mécanismes destinés à promouvoir les valeurs de citoyenneté, d'équité, de responsabilité et de cohésion sociale auprès de l'ensemble de la population sont actuellement en panne ou en déclin. La résurgence des valeurs individualistes et opportunistes ainsi que de l'irresponsabilité, qui affecte aussi bien les membres des élites que ceux issus des classes défavorisées, contribue de manière significative à l'atmosphère morose qui règne dans notre société aujourd'hui. Il est impératif de remettre en question toutes les normes établies afin de protéger l'essentiel et de créer de nouvelles sources de progrès et de prospérité.

Comment agir face à cette situation ? Il est impératif d'adopter une approche déterminée, audacieuse et ambitieuse, en s'appuyant sur une stratégie de développement économique et social adaptée à la complexité de la situation actuelle. Définir les contours d'un projet de société plus juste, solidaire et dynamique est essentiel pour guider le pays à travers les multiples défis qui se dressent devant lui. Cette stratégie, qualifiée dans ce qui suit de vision économique et sociale, constitue une démarche de planification stratégique visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles tout en répondant aux attentes des citoyens et en respectant le projet social qu'ils défendent. Elle représente une projection du futur souhaité, éclairée à la fois par la raison et l'intuition, globale et prospective. En impliquant l'ensemble des parties prenantes de la société, elle fournit un cadre d'action convergent et cohérent pour la réalisation d'une ambition collective. Cette vision marque le premier pas vers l'instauration du changement désiré, en offrant une base solide pour orienter le développement économique et social. Son

énoncé formel se matérialise par une description concise, positive et générale des aspirations profondes, des valeurs et des priorités de la société, évitant de s'embourber dans les détails.

Une vision économique et sociale claire et partagée est essentielle pour donner une direction et une cohérence aux décisions prises, et pour assurer le bon fonctionnement de tous les processus visant à soutenir la prise de décision. De plus, cette vision guide le développement à long terme tout en laissant une certaine flexibilité pour s'adapter aux opportunités émergentes et aux imprévus. Cependant, étant donné que nos connaissances sur l'avenir sont limitées, la planification ne peut anticiper toutes les surprises que réserve la découverte. Cette réalité est encore plus prégnante dans un environnement politique et géostratégique en constante évolution, où nos partenaires commerciaux peinent à relancer leurs économies.

L'environnement politique se réfère à l'ensemble des dynamiques de pouvoir et des forces auxquelles les dirigeants sont confrontés ou qu'ils utilisent pour influencer, diriger et façonner le présent et l'avenir de la société dans son ensemble. Cette définition soulève la question de l'identification des centres de pouvoir - qui les détient et comment les utilise-t-il pour influencer les actions des autres et dans quelles circonstances ? Cela nécessite également de déterminer les communautés ou les entités sur lesquelles ces pouvoirs s'exercent, en délimitant des frontières et en recherchant les caractéristiques qui donnent à chaque communauté une certaine homogénéité. Ainsi, l'élaboration pragmatique des axes principaux de la refonte de l'économie tunisienne repose en partie sur l'identification de ces centres de pouvoir en Tunisie.

La vision dépend aussi de notre prédisposition à affronter le monde comme il est avec confiance tout en se donnant les moyens. La confiance en nous-mêmes, en l'autre et en l'avenir est un ingrédient important. Pour instaurer la confiance, il faut dépassionner le débat économique et social, faire preuve de transparence, et en particulier réformer l'État pour une meilleure efficacité de l'action publique. Il faut aussi convaincre que le projet mobilisateur énoncé par la vision est un enjeu à somme positive, où tout le monde en profite.

Ce rapport de recherche adopte une approche volontariste, fondée sur une évaluation réaliste des contraintes et des avantages du pays. Plutôt que de se limiter à une simple projection économique ou à une liste de réformes jugées indispensables, il propose un inventaire réfléchi des principales actions (chantiers) à entreprendre pour sortir de la crise et initier un processus concret de développement. Ce terme désigne les changements réels qui se produisent dans un pays et qui contribuent à son avancement et à son progrès. L'objectif final est de fournir une vision de l'avenir permettant la mise en place d'interventions bénéfiques.

Cependant, sans des institutions solides et légitimes, le pays aura du mal à mettre en œuvre ces interventions, à appliquer des politiques économiques efficaces, à faire respecter l'État de droit, à attirer les investissements directs étrangers et à offrir des infrastructures et des services publics de qualité. Une faible capacité institutionnelle dans la gestion du secteur public, l'assurance de l'inclusion sociale et la mise en œuvre des politiques structurelles et économiques limite les chances de sortir de la fragilité et d'atteindre la stabilité. En effet, lorsque les institutions publiques manquent de compétence et d'efficacité, elles sont incapables de gérer efficacement les ressources, de fournir des services de qualité et de répondre aux besoins de la population. Cette inefficacité se traduit par une mauvaise gouvernance, des inégalités sociales accrues et une incapacité à mettre en œuvre des réformes économiques et structurelles nécessaires. En conséquence, la persistance de la fragilité institutionnelle alimente l'instabilité politique et économique, et réduit les perspectives de développement durable et inclusif. Pour rompre ce cycle de fragilité, il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles, d'améliorer la gestion publique, de promouvoir l'inclusion sociale et de s'assurer que les politiques structurelles et économiques sont bien conçues et exécutées de manière efficace.

Le rapport est structuré en trois chapitres distincts. Le premier offre un diagnostic concis ainsi qu'une réflexion sur les principales lacunes et dilemmes auxquels la communauté nationale est confrontée. Le deuxième chapitre se concentre sur l'identification des principales contraintes du modèle de développement tunisien. Enfin, sur cette base, le troisième chapitre propose une voie de sortie de crise et un plan de relance. L'horizon de l'analyse est à moyen et long terme, permettant ainsi de formuler des recommandations stratégiques qui visent à garantir une stabilité durable et un développement soutenu.

Chapitre I : Une crise institutionnelle, économique et sociale à la base du processus d'impuissance publique

Désormais, il semble que tout le monde est conscient de la gravité de la crise institutionnelle et économique que nous vivons. Cependant, les observations et les symptômes sont confondus avec des explications. Il est donc nécessaire d'approfondir la compréhension et l'analyse du processus d'impuissance publique dans lequel s'enlise le pays. Sans une compréhension claire du phénomène, les réponses inadéquates continuent de l'aggraver.

La crise systémique qui touche la politique tunisienne se traduit par un triple déficit : l'absence de nouveaux paradigmes concernant les valeurs fondamentales de la communauté nationale, un manque de visions et d'idées novatrices, ainsi qu'une crise de leadership sans précédent à la fois au niveau individuel (les leaders eux-mêmes) et collectif (collectivités, institutions et entreprises). L'incapacité persistante du système politique à relever les défis structurels et conjoncturels de la transition découle directement de ce triple déficit, qui a déjà mis en lumière la fragilité intrinsèque des partis politiques et de leurs leaders. Après des décennies de lutte contre l'autoritarisme, une partie de l'élite politique tunisienne s'est retrouvée dépassée par les événements suivant le soulèvement de fin 2010 - début 2011, se trouvant alors confrontée à la nécessité de gouverner ou de s'opposer sans posséder une vision politique solide ni un projet viable pour le pays.

I. La Crise de la transition démocratique en Tunisie : Un examen des défis

La réintégration de figures de l'ancien régime dans le jeu politique et institutionnel n'a pas favorisé l'émergence de nouvelles idées ou de politiques publiques innovantes. Bien que présentée comme un moyen de garantir la stabilité et l'unité nationale, cette démarche a occulté le rôle joué par ces mêmes figures dans la crise qui a conduit aux soulèvements populaires.

Depuis la chute du régime de Ben Ali, plusieurs gouvernements se sont en effet succédé dans un cadre d'alternance pacifique négociée, mais rarement approuvée par les urnes, ce qui pose un défi à la démocratie en termes de responsabilité des majorités électorales devant leurs électeurs. L'approche séquentielle de la transition démocratique, axée sur la rédaction d'une constitution et la tenue d'élections, a accentué la fragmentation de la prise de décision et renforcé une approche technocratique et sectorielle de la gouvernance publique. Cela a également eu pour effet de reléguer au second plan des questions cruciales telles que la fracture sociale et régionale, le chômage, la décentralisation, la recherche de rente et la corruption.

Jusqu'à présent, un seul récit du réformisme tunisien a prévalu dans le discours et la culture politique, dominant et incontesté : celui de l'élite destourienne. Selon cette perspective, l'élite aurait uni le constitutionnalisme libéral et un soutien populaire pour vaincre le colonialisme français. L'avènement de la République en 1957 aurait donné naissance à un projet de modernisation teinté d'autoritarisme, justifié par la nécessité de construire un État jeune. Enfin, l'épuisement du pouvoir de Bourguiba et la menace perçue du « péril islamiste » auraient légitimé le parti du « changement », chargé de « remettre le pays sur les rails ».

L'examen de l'histoire du parti néo-destourien révèle un projet politique intrinsèquement hégémonique, visant à régir toute la société de manière totalisante dès ses débuts. L'autoritarisme politique tunisien serait ainsi inhérent à la fondation même de la nation moderne. Lorsque le néo-destour affichait son réformisme après l'indépendance, il aurait inauguré l'autoritarisme tunisien par la guerre fratricide entre Bourguiba et Ben Youssef, aboutissant à l'élimination de ce dernier.

Le deuxième acte aurait été le « changement » du 7 novembre 1987, sous couvert constitutionnel, qui aurait confisqué les aspirations des forces démocratiques. Une part de l'élite politique de l'époque aurait également cédé aux tentations du pouvoir. Ainsi, le travail de refondation envisagé devrait d'abord viser à libérer le « politique » de toute tutelle, qu'elle soit partisane, religieuse, sociétale, économique ou étrangère.

La période transitoire qui a suivi la chute du régime de Ben Ali a été marquée par une préoccupation dominante : les débats sur le futur régime politique tunisien, visant à répondre aux revendications populaires exprimées lors du soulèvement de fin 2010/début 2011. L'Assemblée nationale constituante (ANC), en session d'octobre 2011 à janvier 2014, a eu pour mission de doter la Tunisie d'une nouvelle charte fondamentale, la deuxième après celle de 1959 adoptée trois ans après l'indépendance en 1956. Cette assemblée a été un remarquable outil de renouvellement du personnel politique, d'apprentissage du métier de député et, surtout, de rencontre et de délibération collective.

Néanmoins, le prolongement répété du mandat de l'Assemblée constituante, chargée de finaliser la rédaction de la nouvelle Constitution, ainsi que l'assassinat des leaders de gauche Chokri Belaïd en février 2013 et Mohamed Brahmî en juillet de la même année, couplés à la montée de la menace djihadiste, ont aggravé la crise politique. Cette crise a pris fin avec l'adoption par l'ANC, dans la nuit du 26 janvier 2014, d'une nouvelle Constitution, approuvée par une majorité de 200 voix contre 12. Cette adoption, après des débats houleux au sein de

l'assemblée et dans la rue, a permis de mettre fin à l'ancien régime et d'établir les principes de la II^{ème} République tunisienne, conforme aux normes démocratiques en vigueur.

Cependant, l'approche consensuelle qui a dominé le paysage politique tunisien entre 2014 et 2019 n'a abouti à aucune réforme décisive capable de répondre aux causes socio-économiques de la révolution de 2011. Au lieu de transcender les intérêts personnels pour transformer le pays, cette période a été marquée par des tensions et des manœuvres où chaque partenaire cherchait avant tout à maximiser ses avantages. Du compromis politique résulte alors un accord qui non seulement déstabilise les valeurs et principes des protagonistes contraints, mais met aussi en danger les règles du jeu démocratique en éliminant toute compétition idéologique.

En sciences politiques, on distingue généralement deux formes de consensus dans les transitions démocratiques : une forme noble, où les choix transcendent les intérêts partisans, et une forme mercantile, caractérisée par des tractations où chaque parti cherche avant tout à maximiser ses gains. La première peut engendrer des transformations politiques qualitatives, tandis que la seconde tend à maintenir le système existant en y intégrant de nouveaux acteurs.

Il est évident que le consensus tunisien, basé sur des transactions entre anciennes et nouvelles élites, a privilégié la seconde forme. Cela a neutralisé sa capacité à produire des réformes qualitatives et transformatrices pour le pays.

L'impression qui se dégage est que l'échec du consensus à résoudre les problèmes structurels du pays a conduit à la décrédibilisation de la classe politique postrévolutionnaire. La décomposition du système partisan hérité de l'ancien régime n'a pas permis l'émergence de formations représentant les intérêts de la majorité de la population. La faiblesse de la représentativité des partis, exacerbée par la crise socio-économique croissante, a progressivement créé les conditions d'une crise politique, éclatant lors des élections locales de 2018 et atteignant son paroxysme lors des élections présidentielles et législatives de l'automne 2019.

La reconfiguration politique de 2019 a conduit à l'émergence d'un Parlement marqué par une fragmentation idéologique et une instabilité politique, qui a perduré jusqu'à l'intervention présidentielle du 25 juillet 2021. L'instabilité politique, manifestée par des luttes intestines au sein du Parlement, a donné lieu à un spectacle peu digne d'une démocratie. Cette situation a alimenté une guerre de leadership politique qui s'est progressivement muée en un conflit de pouvoir majeur au sommet de l'État.

La détérioration de la situation socio-économique et sanitaire a renforcé le sentiment de méfiance des citoyens envers un Parlement jugé ingouvernable et déconnecté des aspirations de la majorité de la population. En revanche, le Président Kaïs Saïed a exploité son image d'intégrité et le large soutien populaire dont il bénéficiait pour défier la classe politique établie. Il a adopté une approche césariste, s'appuyant directement sur le peuple pour légitimer ses actions et défier l'élite politique. Cela a été illustré par les manifestations de joie populaires qui ont suivi l'annonce des mesures présidentielles exceptionnelles dans la nuit du 25 juillet 2021.

La IIIème République symbolise le nouvel ordre politique instauré par le Président Kais Saïed depuis la proclamation de l'état d'exception le 25 juillet 2021, marquant le passage de la Tunisie d'une démocratie en crise à un régime d'exception. Elle a instauré une nouvelle structure politico-institutionnelle qui contraste avec l'ordre démocratique né de la révolution de 2011 et qui s'articule autour de trois piliers principaux : la constitution présidentialisée de 2022, un ensemble de lois restrictives des libertés, et l'ambition de renverser la pyramide du pouvoir, concept que le Président Kais Saïed désigne par « la démocratie par la base ».

Trois années après la proclamation de l'état d'exception le 25 juillet 2021, le régime a permis au Président de contrôler le pouvoir décisionnel politique. La constitution adoptée en 2022 lui confère des pleins pouvoirs face à des branches législative et judiciaire affaiblies et fragmentées, une opposition politique divisée et harcelée juridiquement, une société civile menacée de dissolution, et une population désabusée par l'incapacité de la classe politique postrévolutionnaire à résoudre les causes socio-économiques de la révolution de 2011. La « transition démocratique » semble désormais être un lointain souvenir.

L'instauration de la IIIème République sous la direction de Kais Saïed est intervenue alors que la Tunisie traverse une crise multidimensionnelle sans précédent depuis son indépendance. Cette situation se déroule dans un contexte régional morose, exacerbé par la guerre en Ukraine, laquelle a provoqué d'importantes perturbations dans les chaînes d'approvisionnement énergétique et alimentaire de la Tunisie. Alors que la crise économique tunisienne atteint des proportions alarmantes et que tous les indicateurs sont au rouge, le pays semble pris dans un entre-deux mortifère : le souverainisme économique prôné par Saïed, visant à réduire la dépendance envers les principaux bailleurs de fonds, et la politique libérale de son gouvernement, qui cherche à contracter un nouveau prêt auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Cependant, les manœuvres et intrigues au sein des centres de pouvoir à Tunis semblent déconnectées des difficultés quotidiennes que vivent les Tunisiens. Cependant, l'approche économique de la présidence ne parvient pas à résoudre les problèmes socio-

économiques de la Tunisie, car aucune des faiblesses du modèle de développement tunisien à l'origine de la révolution de 2011 et de la chute de la IIème République n'a été abordée.

Le naufrage de l'entreprise de double transition démocratique et économique découle de l'incapacité de la classe politique postrévolutionnaire à résoudre les lacunes structurelles des institutions publiques et de l'économie. Le citoyen tunisien du XXIe siècle ne parvient toujours pas à s'identifier (ou non) à un projet dépassant les clivages identitaires classiques. La construction de l'État de citoyenneté reste donc un défi majeur en Tunisie. Les héritages de l'État-parti et de l'État-prédateur continuent d'influencer les attitudes, les méthodes de gouvernance et le fonctionnement des institutions de l'État. Le culte de la personnalité persiste, alimenté par la rapide présidentialisation du régime politique.

Ainsi, la refondation de l'État tunisien devient à la fois un impératif moral et une condition essentielle à l'établissement d'une véritable citoyenneté démocratique. Ceci implique le respect des principes de l'État de droit, la protection des droits de l'homme et l'exercice des libertés fondamentales. L'État de citoyenneté nécessite également le renforcement de la légitimité électorale et représentative, en consolidant la démocratie délibérative, en protégeant les droits à travers le contrôle de la constitutionnalité des lois et en favorisant la démocratie sociale. De plus, une administration moderne et efficace doit être instaurée, fondée sur des règles d'impartialité, de mérite, de compétence et de gouvernance locale démocratique et participative.

II. Fracture Sociale et Régionale sur fond d'échec économique

Outre l'impuissance politique, la fracture sociale, couplée à une fracture régionale historique, met en lumière deux réalités distinctes en Tunisie. D'une part, il y a une Tunisie économiquement développée, bien intégrée dans des réseaux sociaux et politiques, avec une élite éduquée et orientée vers l'extérieur. D'autre part, il existe une Tunisie marginalisée, économiquement et politiquement déclassée, déconnectée des institutions nationales, et non représentée par les partis politiques établis. Cette dernière constitue une proportion considérable de la population, souvent stigmatisée socialement et régionalement, et reléguée à des emplois précaires ou au chômage après leurs études universitaires. La répartition géographique de cette réalité est complexe, car ces masses déconnectées ne se limitent pas à une région spécifique, mais se retrouvent à la fois dans les villes, les zones périurbaines et même dans les zones rurales. Rappelons par ailleurs qu'à l'issue des années 1960, le système spatial tunisien, dont les grandes caractéristiques reflétaient bien le modèle de développement territorial planifié et polarisé,

faisait apparaître un axe géographique qui divisait la Tunisie du nord au sud, séparant les régions développées et relativement bien dotées du littoral, des régions pauvres, mal desservies et mal dotées de l'intérieur. Dans les décennies qui suivent la phase dirigiste socialisante, le clivage littoral-intérieur a été renforcé dans le contexte d'une stratégie de croissance extravertie privilégiant davantage les espaces littoraux, contribuant ainsi à un processus de rétrécissement de l'espace industriel et de marginalisation des régions intérieures.

Aujourd'hui, la persistance et l'aggravation des disparités régionales constituent une menace sérieuse au développement, à la stabilité et l'unité du pays comme l'ont montré plusieurs épisodes traumatiques de l'histoire politique récente de la Tunisie : Les événements de Ksar Hellal en octobre 1977, la répression de la grève générale du 26 janvier 1978, l'attaque sur Gafsa en janvier 1980, la révolte dite du pain de décembre 1983 à janvier 1984, les événements de Gafsa ou encore la révolte du bassin minier de janvier à juillet 2008 et enfin le soulèvement populaire général du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011.

Après le 14 janvier 2011, la question régionale a continué de provoquer d'importantes mobilisations et des surenchères politiques, notamment lors de l'établissement de la Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, dont la composition a été ajustée pour mieux représenter les régions défavorisées. En novembre 2011, le ministère du développement régional a publié son livre blanc. Dans la préface, attribuée au Premier ministre du gouvernement de transition, on retrouve la même « préoccupation patriotique » concernant la nécessité de remédier aux déséquilibres structurels à long terme responsables de notre situation économique et sociale actuelle, et particulièrement des inégalités régionales. Cette préoccupation pour les déséquilibres régionaux et le développement des régions a ensuite été intégrée dans les programmes électoraux de presque tous les partis politiques lors des élections législatives et présidentielles de 2014.

Aujourd'hui, la question régionale se pose avec encore plus d'acuité qu'auparavant. Cependant, la perception des problèmes et les solutions proposées n'ont pas réussi à apporter des réponses efficaces. Les déséquilibres régionaux persistent, soulignant l'échec des approches actuelles et l'incapacité à formuler des stratégies véritablement transformatrices pour les régions défavorisées.

Pour résoudre ce problème, un changement de paradigme radical est nécessaire, avec une implication active de l'État pour unifier les deux Tunisie et libérer les énergies de toute la société. Les politiques publiques traditionnelles ne suffiront pas à remédier aux profondes inégalités.

Deux approches sont envisageables : la première consiste à encourager les entrepreneurs et les investisseurs existants à aider les régions marginalisées en créant des emplois et en fournissant une assistance financière. Cependant, cette approche ne résout pas les causes sous-jacentes des inégalités. La seconde approche, plus prometteuse, consiste à **soutenir la création d'une élite économique locale dans les régions marginalisées**, similaire aux efforts déployés dans les zones côtières dans les décennies précédentes. L'État doit jouer un rôle central dans ce processus en favorisant l'émergence d'une classe entrepreneuriale locale forte, capable de stimuler le développement économique endogène.

Pour favoriser l'émergence d'une classe entrepreneuriale locale forte en Tunisie, plusieurs mesures adaptées au contexte local peuvent être mises en œuvre. Tout d'abord, améliorer l'accès au financement est crucial. Cela peut être réalisé en créant des programmes de microfinance et des fonds de capital-risque spécifiquement dédiés aux startups tunisiennes. Par exemple, l'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh pourrait inspirer des initiatives similaires en Tunisie. De plus, offrir des incitations fiscales aux investisseurs qui soutiennent les entreprises locales pourrait stimuler les investissements. Renforcer les capacités et les compétences à travers des programmes de formation entrepreneuriale, des cours dans les écoles et les universités, ainsi que des ateliers pour les entrepreneurs est également essentiel. Le Rwanda a intégré des cours d'entrepreneuriat dans son système éducatif, ce qui pourrait servir de modèle pour la Tunisie. La création de réseaux de mentorat, où des entrepreneurs expérimentés peuvent guider les nouveaux entrepreneurs, serait également bénéfique.

Simplifier les procédures administratives est une autre étape importante. Des réformes réglementaires pour réduire la bureaucratie et faciliter la création d'entreprises peuvent grandement aider. L'utilisation de plateformes en ligne pour les enregistrements d'entreprises et les démarches administratives pourrait réduire les coûts et les délais de conformité, rendant ainsi le processus plus accessible pour les nouveaux entrepreneurs. Créer des écosystèmes d'innovation avec des technopôles, des incubateurs, et des partenariats public-privé peut soutenir la recherche et le développement local. Des exemples réussis de technopôles et d'incubateurs dans d'autres pays en développement peuvent servir de référence. Enfin, faciliter l'accès aux marchés par des programmes de soutien aux exportations et en réservant une part des contrats publics aux PME locales peut aider les entrepreneurs tunisiens à se développer et à accéder aux marchés internationaux.

La justice sociale est cruciale pour préserver la cohésion nationale et renforcer l'attractivité des régions. En s'inspirant du principe de développement des capacités d'Amartya Sen, elle vise à

corriger les inégalités régionales par une distribution équitable des ressources et des opportunités à travers le pays. Pour y parvenir, la Tunisie doit consolider ses systèmes de protection sociale, mettre en place des politiques fiscales progressives pour réduire les disparités économiques entre les régions, et investir dans la qualité de l'éducation et la formation professionnelle dans les zones défavorisées.

Sur le plan économique, la Tunisie a connu un net ralentissement de la création de valeur ajoutée depuis le soulèvement jusqu'en 2019, marquant ainsi une décennie de croissance perdue. Ce déclin s'est aggravé à partir de 2020 avec l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19. La croissance du produit intérieur brut (PIB) en volume a chuté à une moyenne de 1,8 % entre 2011 et 2019, comparée à 4,2 % entre 2000 et 2010. Plusieurs facteurs ont contribué à cette tendance, notamment l'instabilité politique, une réglementation économique excessive, un commerce extérieur moins dynamique, des investissements insuffisants et un manque d'innovation.

Face à la détérioration de la croissance et de l'emploi, la Tunisie a de plus en plus eu recours à l'État providence pour répondre aux besoins des citoyens en matière de niveau de vie. Cependant, la création d'emplois s'est ralentie au cours de la dernière décennie, l'économie peinant à générer suffisamment d'opportunités, en particulier pour les jeunes et les diplômés de l'enseignement supérieur. Bien que des efforts aient été déployés pour créer des emplois publics et accorder des subventions, il est désormais nécessaire de s'attaquer aux distorsions profondes qui freinent l'économie.

La pandémie de COVID-19 et, plus récemment, la guerre en Ukraine, ont exacerbé les fragilités socio-économiques du pays, entravant davantage une croissance déjà limitée. Après une contraction de 8,8 % en 2020, l'économie tunisienne a eu du mal à se redresser, enregistrant une croissance de moins de 2 % durant les deux dernières années. La reprise économique a été encore freinée par une sécheresse grave au premier semestre de 2023, avec une croissance du PIB de seulement 0,4 % en termes réels. Le taux de chômage a grimpé à près de 16 % (plus de 21 % pour les femmes et plus de 39 % pour les jeunes) au deuxième trimestre de 2023, soulignant les défis persistants en matière d'emploi.

Sur le plan extérieur, la Tunisie reste confrontée à un déficit commercial structurel et à une dépendance continue aux prêts souverains pour financer ses activités. Bien que les termes de l'échange se soient légèrement améliorés et que le déficit commercial ait diminué en 2023, la Tunisie reste confrontée à des défis importants en matière de financement extérieur. Cette situation met en lumière les faiblesses économiques persistantes du pays et appelle à une

analyse approfondie des causes sous-jacentes et des solutions potentielles. Le chapitre suivant offrira une explication plus poussée du diagnostic économique, en explorant les facteurs structurels contribuent à ces déséquilibres.

Chapitre II : Un modèle économique obsolète

I. Effondrement de la croissance potentielle en Tunisie

Le diagnostic économique s'appuie souvent sur le concept de croissance potentielle (croissance du PIB potentiel) et d'écart de production, qui reflète la position de l'économie dans son cycle. La détermination du PIB potentiel revêt une importance stratégique, notamment dans l'orientation des décisions politiques économiques. Face à un environnement économique complexe, les décideurs publics visent à atténuer les effets de la crise tout en préservant la viabilité des finances publiques et la stabilité des prix. En particulier, le risque d'une diminution permanente du PIB potentiel, menaçant la soutenabilité des finances publiques, justifie pleinement l'adoption de politiques budgétaires et monétaires contracycliques visant à atténuer l'ampleur de la récession et, par conséquent, de la perte permanente.

Comme d'autres concepts macroéconomiques tels que le taux de chômage structurel, le taux d'intérêt neutre ou le taux de change d'équilibre, la croissance potentielle souffre de l'inconvénient majeur de ne pas être directement observable. Son estimation repose principalement sur deux approches principales :

- D'une part, elle peut être dérivée à partir d'une modélisation de la production en tant que fonction du capital, du travail et de la productivité. Cette méthode nécessite de faire des hypothèses sur l'accumulation du capital, l'évolution de la population active et de la durée du travail, la variation du taux de chômage et le rythme de croissance de la productivité.
- D'autre part, elle peut être calculée à partir d'une méthode statistique qui lisse les fluctuations du PIB sur une période suffisamment longue. Cette approche repose sur l'hypothèse que le PIB observé ne peut pas s'écarter durablement du PIB potentiel.

La méthode statistique utilise largement le filtre Hodrick-Prescott (HP) en tant qu'outil pour extraire la tendance d'une série temporelle en la décomposant en une composante tendancielle et une composante cyclique. Toutefois, il est important de prendre des précautions lors de l'interprétation des résultats obtenus avec ce filtre. En particulier, il est reconnu que le filtre HP peut poser des problèmes avec les points de données finaux, où le dernier point peut avoir un impact disproportionné sur l'estimation de la tendance par rapport au cycle. Dans le contexte actuel de la Tunisie, avec les données macroéconomiques encore impactées par la pandémie, l'estimation de la tendance devient particulièrement délicate. De plus, les effets négatifs

significatifs de la pandémie compliquent également l'estimation de la tendance antérieure à celle-ci. Enfin, un choc ponctuel très important peut conduire le filtre HP à interpréter les données comme une baisse de tendance, ce qui peut être problématique.

Comparativement au filtre bilatéral de Hodrick-Prescott, le filtre de Hamilton adopte une approche entièrement rétrospective. Son principe repose sur l'idée que la composante cyclique d'une série temporelle peut être calculée en faisant la différence entre sa valeur actuelle et les prédictions basées sur les données historiques jusqu'à cette période. En d'autres termes, il permet de décomposer toute série temporelle en une tendance et une composante cyclique en utilisant un modèle de régression linéaire. Dans ce modèle, la variable dépendante $y(t+h)$ est régressée sur sa valeur à la date t , et cette dernière est combinée avec un nombre maximal de valeurs retardées p à partir de la date t . Grâce à son approche rétrospective, le filtre de Hamilton contourne les problèmes d'extrémité rencontrés avec le filtre HP. J'utiliserai ce filtre pour évaluer le PIB potentiel de la Tunisie dans la suite de l'analyse.

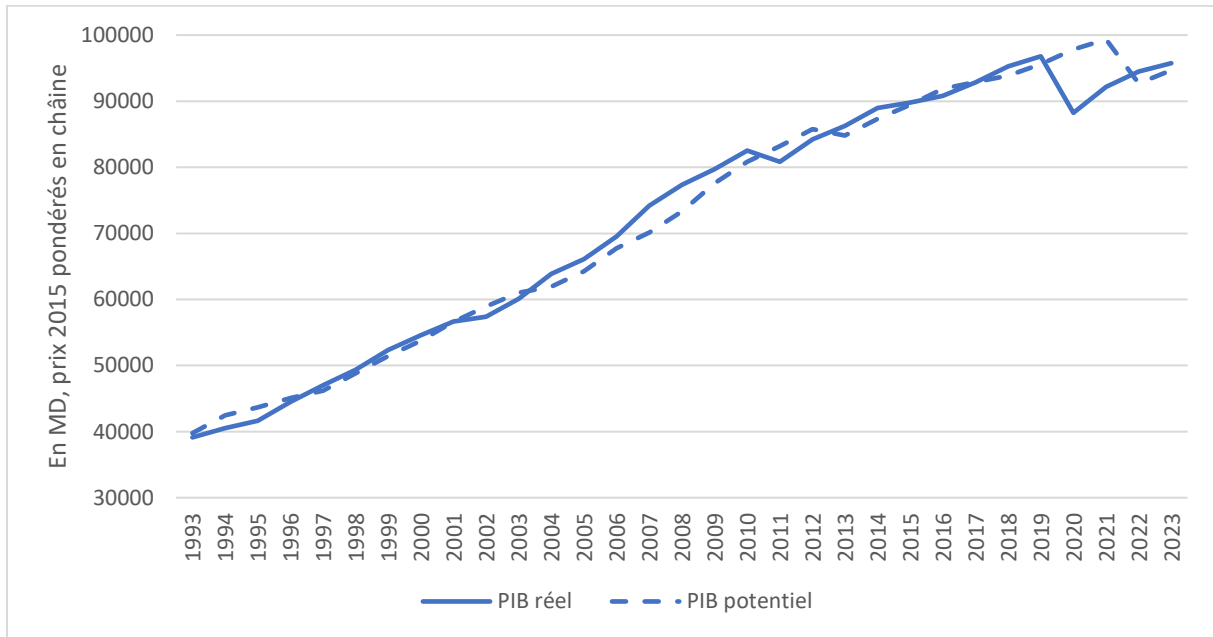
Il est important de souligner que le PIB potentiel n'agit pas comme un plafond infranchissable. En effet, il est tout à fait possible que le PIB dépasse son niveau potentiel, surtout lorsque l'économie se trouve au sommet de son cycle, comme cela a été le cas en 2000 et 2007 (voir graphique 1). Fondamentalement, la croissance économique réelle émerge de manière intrinsèque de la croissance potentielle, ce qui en fait un pilier essentiel à la fois de la projection économique et de la gouvernance économique¹.

Le taux de croissance potentielle moyen de l'économie tunisienne a connu une nette tendance à la baisse depuis plus de vingt ans. Le graphique 2 illustre bel et bien à la fois l'insuffisance et la volatilité des taux de croissance effective et potentielle. Ce dernier est passé de 4,5 % au cours de la période 1994-2001 à 4 % pendant la période 2002-2010, puis a chuté à 1,8 % entre 2011 et 2019, pour finalement se situer à -0,2 % sur la période 2020-2023.

Alors qu'avant la crise de 2008 la croissance potentielle de l'économie tunisienne était de l'ordre de 5.4 % en moyenne, elle serait autour de 0.8 % en moyenne entre 2018 et 2023.

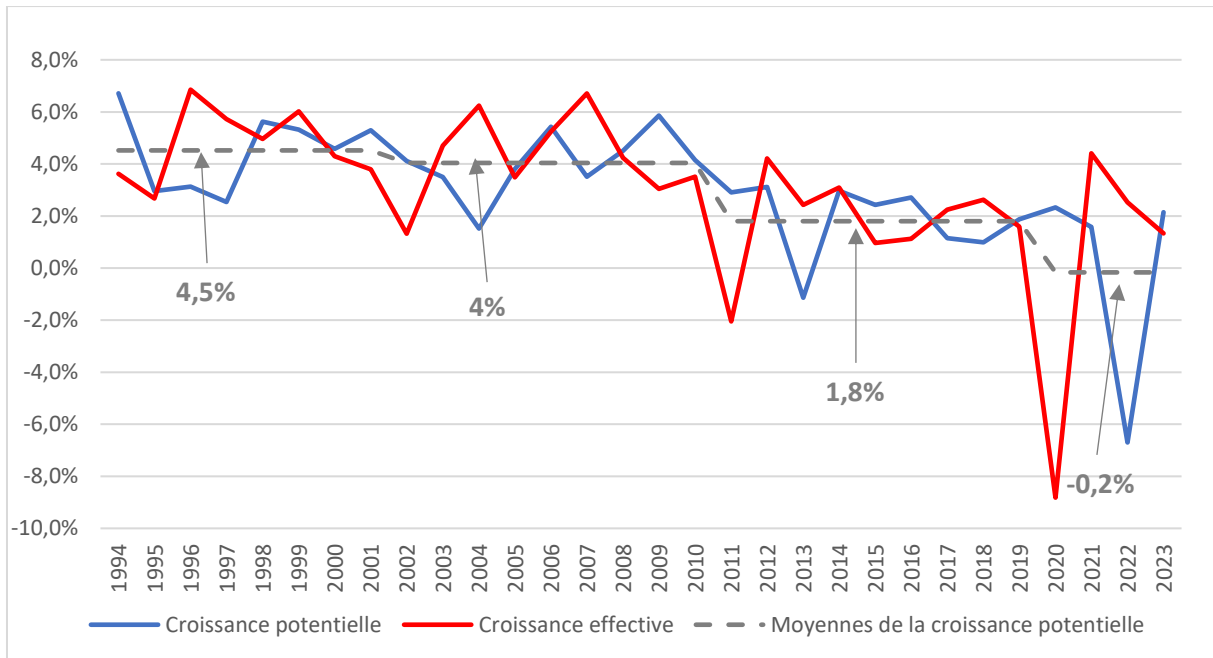
¹ Rappelons au préalable la nécessité de prendre en considération une critique pertinente qui s'applique à toutes les estimations de tendance. La séparation entre tendance et cycle après un choc majeur comme celui de la pandémie est particulièrement délicate, car il est difficile de distinguer les cycles des tendances lorsque des chocs temporaires entraînent des changements permanents dans l'économie. Dans le contexte qui nous intéresse, de telles décompositions pourraient être soumises à des révisions significatives à mesure que les données évolueront après la pandémie.

Graphique 1 : PIB et PIB potentiel de la Tunisie, en MD constants de 2015.



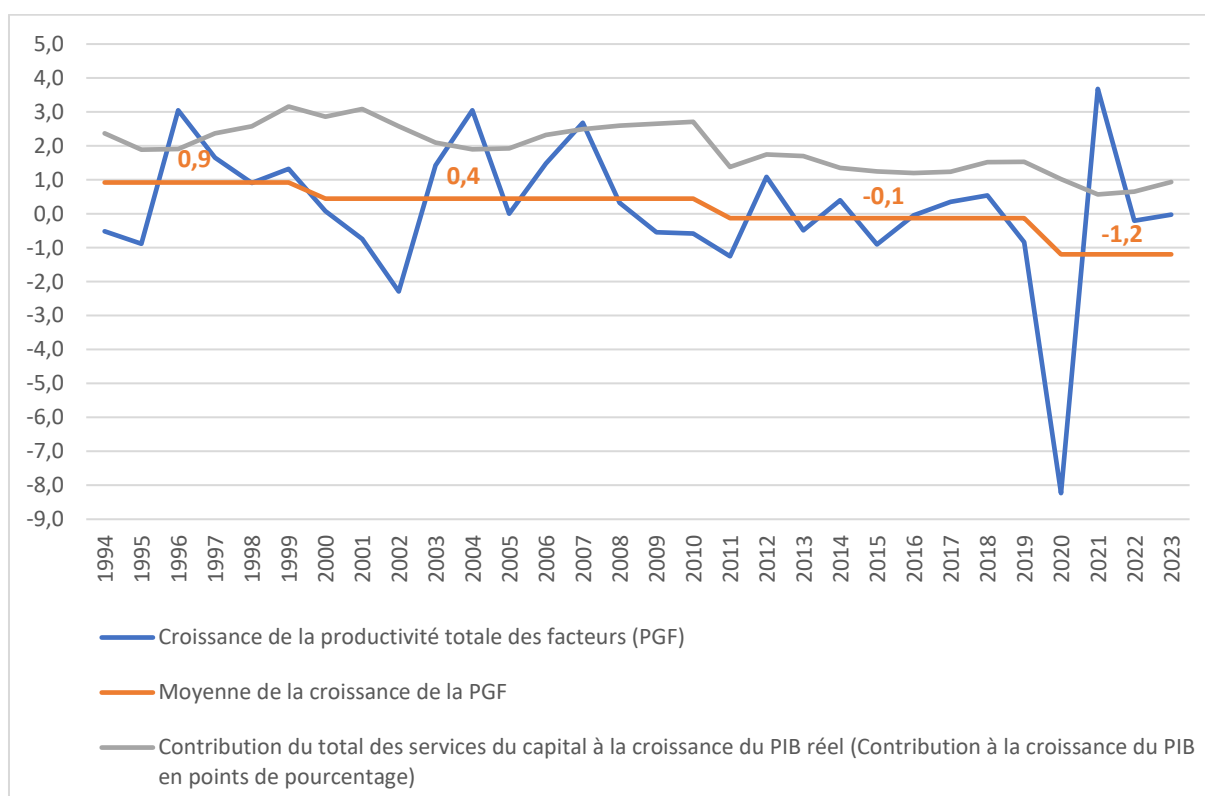
Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS

Graphique 2 : Croissance potentielle en Tunisie, 1994-2023.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS

Graphique 3 : Croissance de la productivité globale des facteurs, 1994-2023.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Conference Board Data

Tableau 1 : Contributions à la croissance du PIB réel, en points de pourcentage.

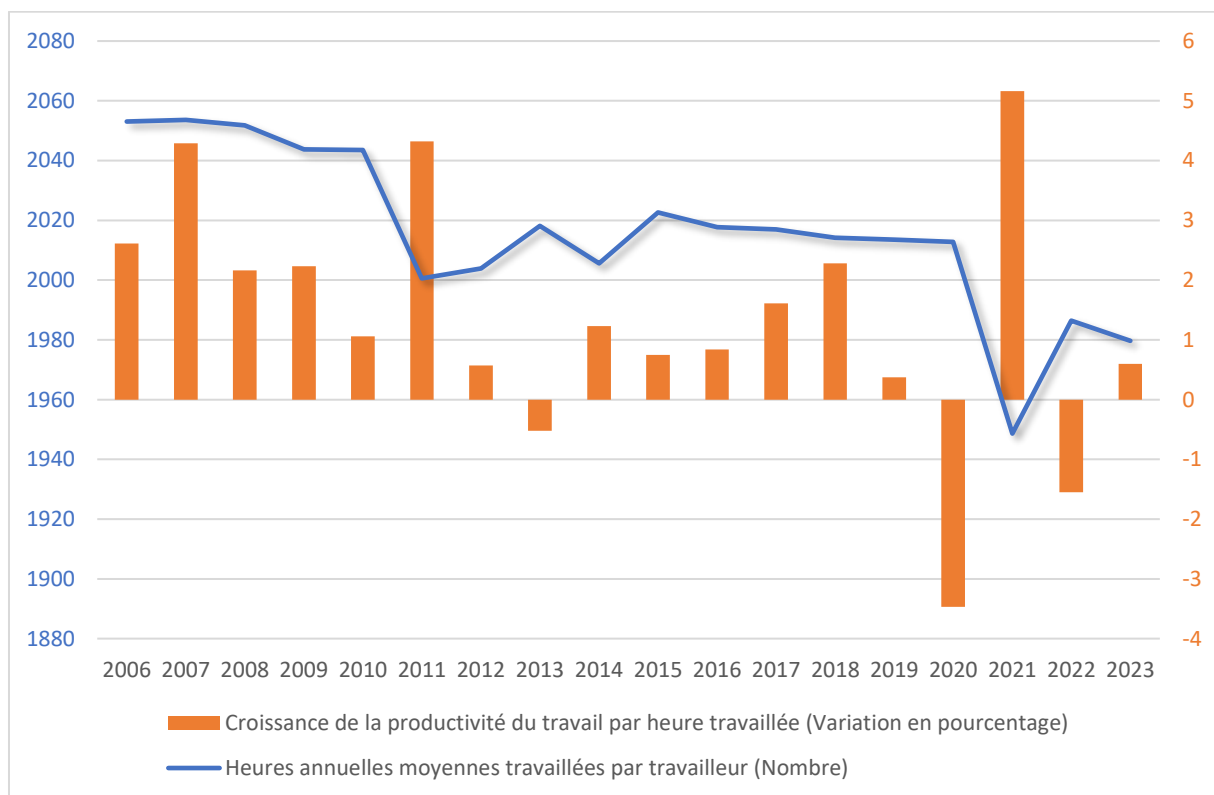
	1994-1999	2000-2010	2011-2019	2020-2023
Quantité de travail	1,1	0,7	0,2	-0,1
Qualité du travail	0,5	0,5	0,2	0,4
Services du capital	2,4	2,5	1,4	0,8
Services du capital fournis par les actifs TIC	0,6	0,4	0,2	0,4
Services du capital fournis par les actifs non TIC	1,7	2,1	1,2	0,4

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Conference Board Data

Dans le court et moyen terme, la croissance économique est principalement influencée par des facteurs de demande, tels que l'environnement international pour la demande étrangère, les politiques budgétaires pour la demande publique, les mécanismes de redistribution des richesses et les évolutions salariales pour la consommation des ménages ou la demande des entreprises. En revanche, dans une perspective structurelle, parfois appelée « long terme », les facteurs d'offre comme la disponibilité de la main-d'œuvre et sa productivité, liée à l'intensité du capital et au progrès technique ou encore la productivité globale des facteurs (PGF), sont déterminants. En considérant l'évolution de ces facteurs d'offre, on peut déterminer la croissance maximale que l'économie peut atteindre sans entraîner de tensions sur les capacités de production.

En Tunisie, la forte baisse de la croissance potentielle s'explique principalement par la diminution de la productivité globale des facteurs (PGF), ainsi que par une contribution moindre du capital (voir graphique 3). De plus, les contributions du travail et des services fournis par le capital, hors technologies de l'information et de la communication (TIC), ont également connu une diminution constante et significative (voir tableau 1). Il est intéressant de noter que le nombre d'heures annuelles moyennes travaillées par travailleur est passé d'une moyenne de 2043 sur la période 2006-2011 à une moyenne de 2003 de 2011 à 2023. En outre, la croissance de la productivité du travail par heure travaillée a été divisée par quatre, passant de 2.8 % en moyenne sur la période 2006-2011 à 0.7 % sur la période 2012-2023 (voir graphique 4).

Graphique 4 : Heures travaillées et productivité du travail, 2006-2023.

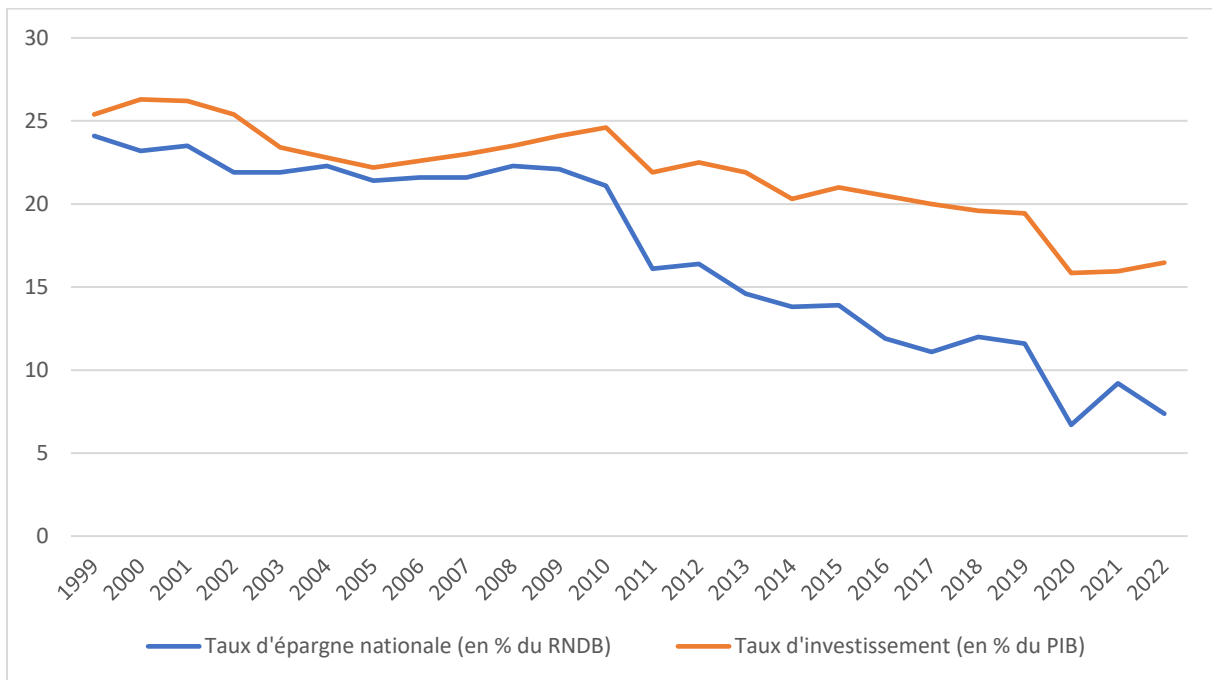


Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Conference Board Data

Le PIB potentiel tunisien a été considérablement impacté par la diminution du stock de capital existant, résultant d'une chute sans précédent du taux d'investissement (et d'épargne), ainsi que par une augmentation du taux de dépréciation du capital, principalement due aux faillites, au déclassé accéléré et aux difficultés de financement (voir graphique 5). Ainsi, d'après les données divulguées par le porte-parole de l'Association Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME), le nombre de PME en faillite s'élève à environ 200 000 en 2023, contre 120 000 en 2022. Par ailleurs, entre 2019 et 2021, on recense 74 188 faillites de Très Petites ou Moyennes Entreprises (TPME), selon les dernières statistiques publiées par l'Institut National

de la Statistique (INS). Le taux de mortalité des TPME s'établit à 39% d'après les estimations de l'INS et à 43% selon l'ANPME. Ces chiffres indiquent que les trois quarts des entreprises ne disposent plus de ressources de fonds de roulement, selon les données les plus récentes de l'association.

Graphique 5 : Evolution des taux d'investissement et d'épargne 2006-2023.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS

Trois ans après le début de la pandémie, aucune reprise de l'investissement n'est constatée, suggérant ainsi que les conséquences de la crise sur le stock de capital sont de longue durée. Ces pertes semblent être permanentes, en grande partie en raison des obstacles persistants au financement de l'investissement, notamment le rationnement du crédit et l'augmentation du coût du capital, qui persistent bien après la fin de la crise.

En théorie économique, selon le principe de la « destruction créatrice », les crises peuvent parfois conduire à une augmentation de la productivité économique. Par exemple, les faillites des entreprises moins performantes peuvent permettre aux entreprises les plus performantes de prendre une plus grande part du marché. Selon la perspective économique influencée par Schumpeter, les récessions peuvent avoir un effet purificateur en incitant les entreprises à se réorganiser et à innover, contribuant ainsi à stimuler la croissance potentielle. Cependant, si des secteurs très productifs disparaissent, cela peut entraîner une réduction durable de l'activité économique, ce qui peut finalement réduire le niveau de productivité globale de l'économie. Cette situation semble prévaloir en Tunisie comme le suggère la baisse significative de la

croissance de la PGF (-1.2 % en moyenne sur la période 2020-2023) et celle de la productivité apparente du travail (-0.3 % en moyenne sur la période 2020-2023).

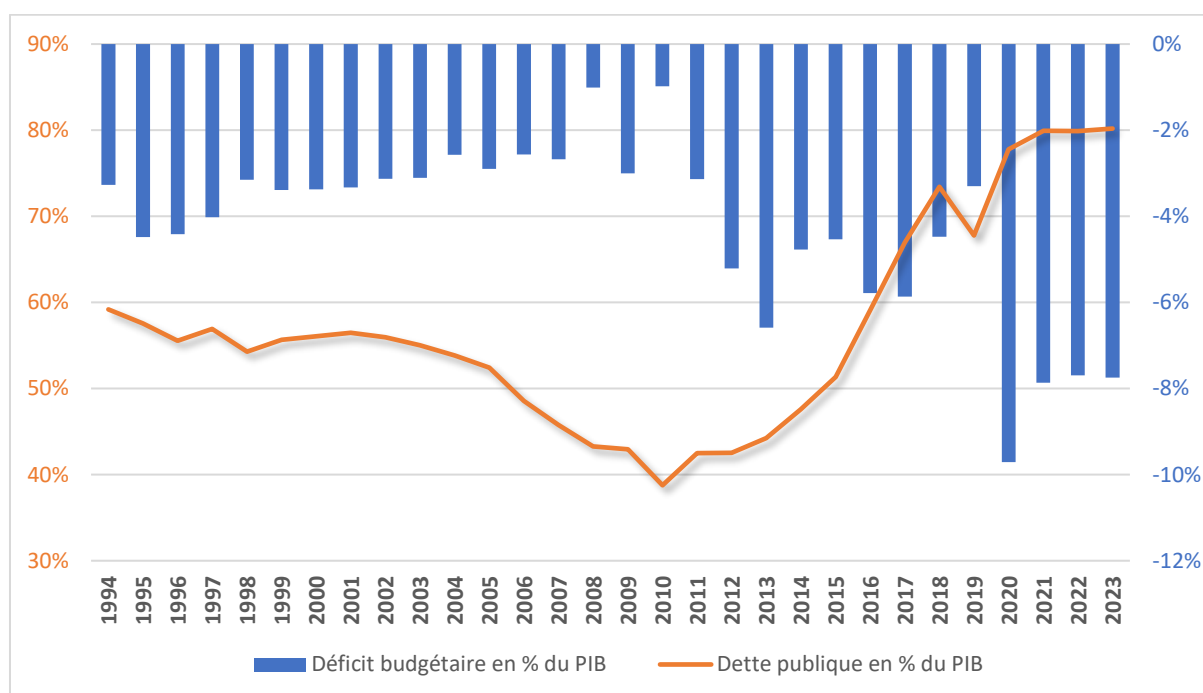
La croissance du potentiel de production d'une économie est conditionnée par deux principaux facteurs : l'augmentation de la main-d'œuvre disponible et l'amélioration de la productivité du travail. Entre 2011 et 2023, la population active n'a progressé en moyenne que de 0,14%, ce qui signifie que les possibilités de croissance potentielle significative ne peuvent découler que de l'amélioration de la productivité du travail. Cette amélioration repose sur trois facteurs principaux : la durée du travail, l'intensité capitalistique et la PGF. Cependant, ces trois facteurs connaissent un manque de progrès notable en Tunisie sur la période considérée.

II. Progression de la dette publique et aggravation des déficits budgétaire et commercial

L'analyse de l'endettement public de la Tunisie, à la fois intérieur et extérieur, depuis 1994 jusqu'à aujourd'hui, révèle une augmentation significative de l'encours de la dette, passant de 9.4 milliards à plus de 127 milliards de dinars en 2023. Cependant, cette évolution en termes de valeur nominale ne fournit pas une image complète de la situation économique du pays, car elle ne tient pas compte de l'inflation ou de la croissance du PIB. En examinant plutôt l'évolution du ratio de la dette par rapport au PIB, on constate que ce taux est passé de 57,6 % à plus de 80 % au cours des trois dernières décennies. Il est important de noter que l'augmentation de la dette tunisienne n'a pas été constante tout au long de cette période. Depuis 2010, ce qui peut être source d'inquiétude, c'est l'envolée du ratio dette publique au PIB (voir graphique 6).

Après cette augmentation rapide de l'endettement, on peut s'attendre à ce que les échéances de remboursement se rapprochent et se succèdent. L'année 2024 illustre cette réalité de manière amère pour la Tunisie. Selon la loi de finances 2024, le gouvernement devra mobiliser plus de 16.4 milliards de dinars tunisiens d'emprunts extérieurs et près de 12 milliards de dinars tunisiens d'emprunts intérieurs pour couvrir diverses dépenses, dont 11.5 milliards de dinars de déficit budgétaire, 9.7 milliards de dinars de remboursement du principal de la dette extérieure et 8.1 milliards de dinars de remboursement du principal de la dette intérieure.

Graphique 6 : Déficit budgétaire et dette publique, 1994-2023.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données du Ministère des Finances

Avec un accès restreint au financement extérieur, en raison de l'absence du programme du FMI et de la réticence accrue des investisseurs étrangers, les autorités se tournent de plus en plus vers les institutions financières nationales, y compris la banque centrale, ainsi que vers des prêts bilatéraux, comme ceux sollicités auprès de l'Arabie saoudite et de l'Algérie. Elles ont également sollicité la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) pour couvrir le déficit public. Face à ce déficit important, l'État a aussi tendance à retarder les paiements à ses fournisseurs locaux. Avec 80% de la dette publique détenue par des créanciers multilatéraux et bilatéraux (respectivement 60% et 19%), le niveau de la dette publique restera élevé.

À moins d'une contraction du déficit budgétaire plus importante que prévu, les besoins de financement de l'État tunisien dépasseront 17% du PIB en 2024. Les remboursements de la dette représenteront les deux tiers de ce montant. Cette augmentation est considérable et n'a pas de précédent par rapport à la situation d'avant la pandémie, où les besoins de financement se situaient autour de 8 à 9% du PIB. Le risque de défaut de paiement sera donc particulièrement élevé en 2024, avec environ 2,6 milliards de dollars de dette extérieure arrivant à échéance.

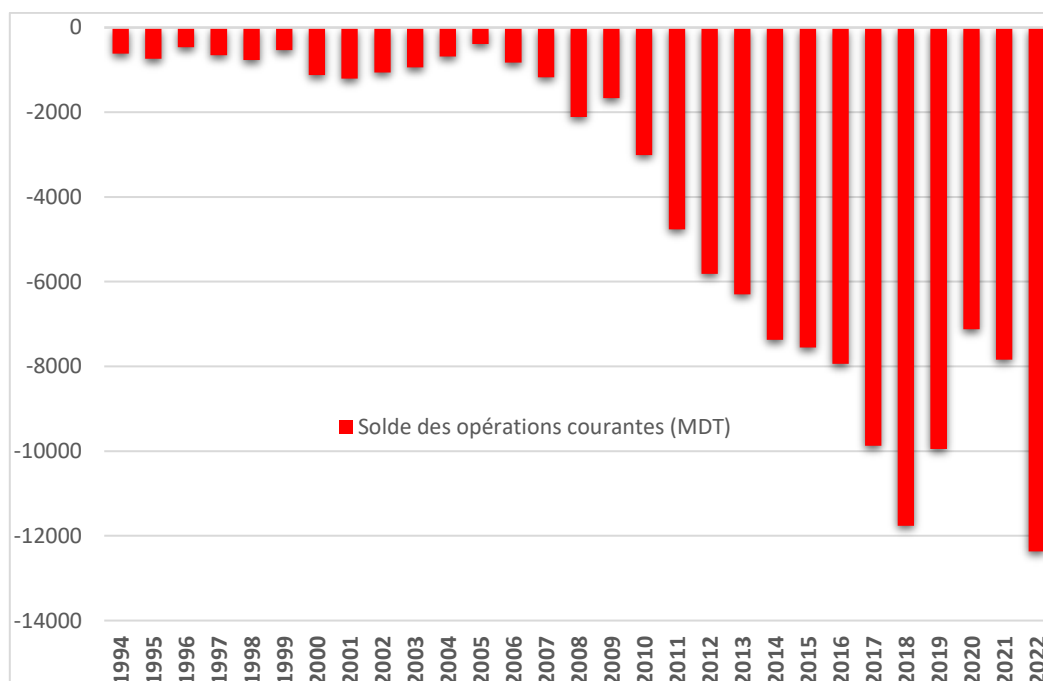
Un défaut de paiement pourrait exacerber les risques de violence et mettre en péril une stabilité intérieure déjà fragile. En effet, les arguments avancés pour suggérer que la Tunisie pourrait gérer un défaut de paiement en utilisant ses réserves de change tout en restructurant rapidement sa dette sont fragiles. Ils négligent les scénarios où les risques existants pourraient se concrétiser, notamment celui d'une dette intérieure importante pour laquelle le service de la

dette (12.4 milliards de dinars selon la loi de finances 2024) pourrait devenir difficile si le crédit se resserrait à la suite d'un défaut de paiement. De plus, il y a le risque d'une inflation rapide. Le gouvernement pourrait involontairement déclencher ce scénario s'il incitait la banque centrale à imprimer de la monnaie pour payer ses créanciers nationaux ou les salaires des fonctionnaires. Une crise économique majeure pourrait alors déclencher des troubles sociaux et une concurrence féroce pour l'accès aux ressources limitées.

Les performances de l'économie tunisienne depuis plus d'une décennie montrent à quel point notre pays a du mal à relever les défis de la mondialisation. L'évolution de la situation de notre commerce extérieur, illustrée par les graphiques 7 et 8, est à cet égard édifiante. Le déficit de la balance commerciale a atteint en 2022 le niveau record de 12.4 milliards de dinars, et plus inquiétant encore, la part de marché de la Tunisie mesurée par la part de nos exportations mondiales de biens est passée de 0.12 % en 2008 à 0.07 % en 2022.

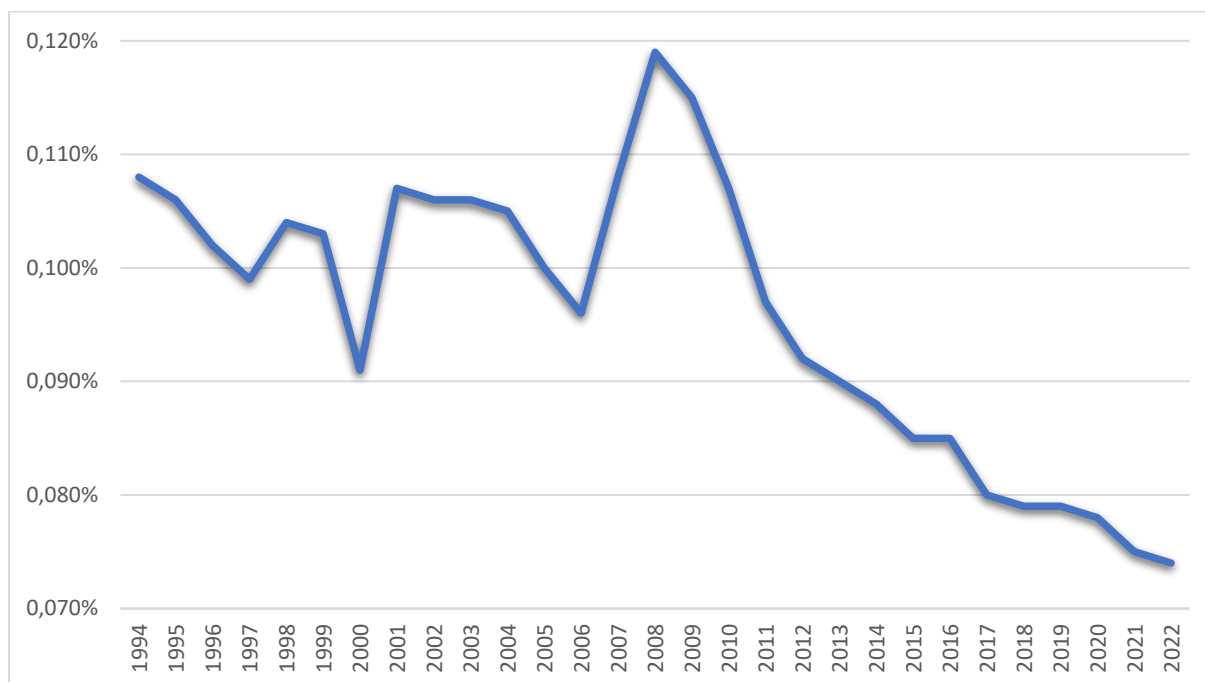
Le déficit persistant du compte courant devrait se maintenir en 2023 et 2024, avec une balance commerciale toujours déficitaire. La stagnation des exportations et du secteur touristique sera partiellement compensée par des importations limitées, dues à la faible demande intérieure et à leur restriction par la Banque Centrale. Parallèlement, les envois de fonds des travailleurs expatriés resteront robustes. Toutefois, avec les investissements étrangers en berne et un accès limité aux financements internationaux, le déficit sera principalement comblé par les réserves de change, déjà affaiblies.

Graphique 7 : Solde des opérations courantes, 1994-2022.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la Banque Centrale de Tunisie

Graphique 8 : Part de marché de la Tunisie dans les exportations mondiales de biens, 1994-2022.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la CNUCED

L'étude menée par Ben Jelili (2016) démontre que malgré le niveau de diversification des exportations par produits et la complexité économique relativement favorables comparés à ceux des concurrents de la rive sud de la Méditerranée, l'impact de l'intégration de la Tunisie à l'économie mondiale, notamment à l'espace européen, sur la productivité et la croissance reste limité. Cette situation soulève des questions sur la capacité de notre économie à tirer parti des marchés dynamiques et des opportunités de croissance dans différentes régions géographiques².

Les problèmes persistants auxquels est confrontée la Tunisie sur le plan de ses exportations et de sa compétitivité renvoient à des facteurs structurels complexes, qui vont bien au-delà de considérations superficielles. Ces défis structurels incluent la formation insuffisante d'un capital productif domestique, qui entrave l'émergence de grands groupes industriels et favorise plutôt la fragmentation du tissu industriel. De plus, l'investissement manque souvent d'incorporer des emplois qualifiés et de créer une chaîne de valeur ajoutée ascendante. Le marché du travail est en proie à des rigidités persistantes, tandis que le climat des affaires est entaché par une bureaucratie excessive, une inefficacité administrative, une incertitude juridique et une corruption généralisée. La faible intermédiation des marchés financiers et les comportements rentiers continuent également de freiner le développement économique. Dans ce contexte, la

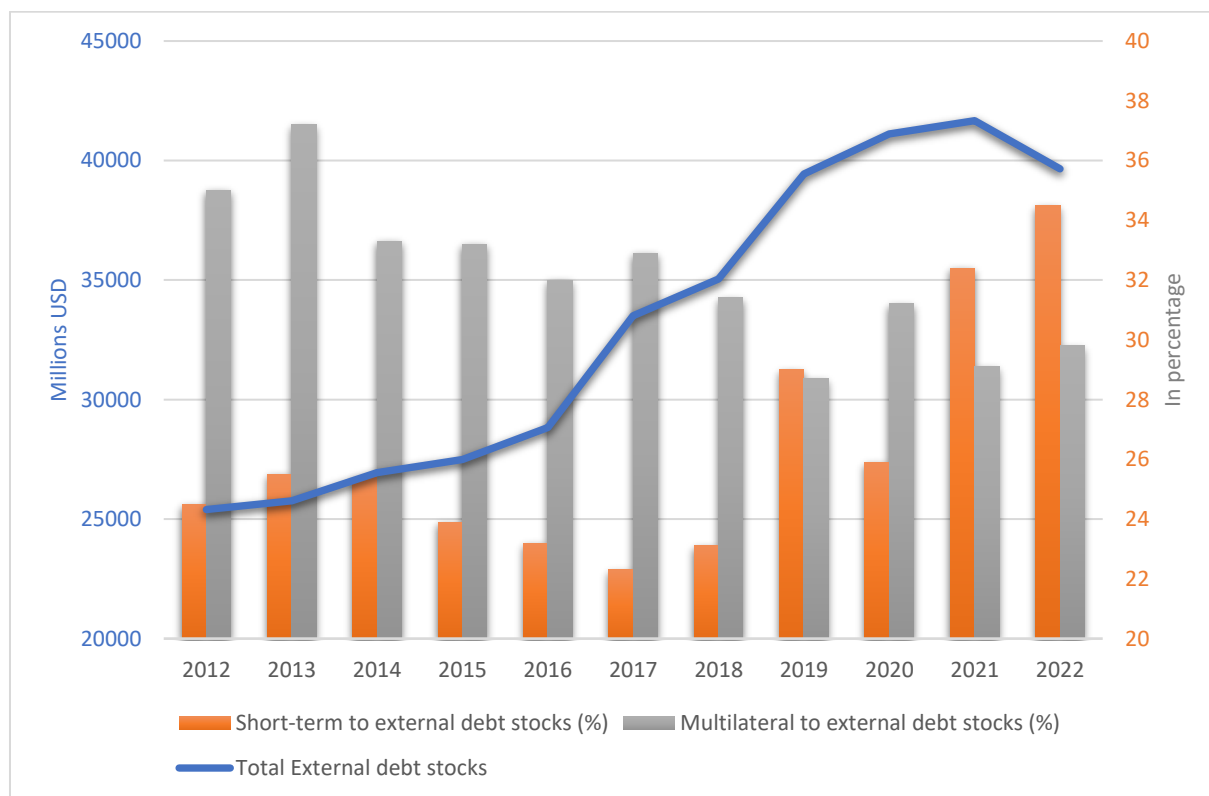
² Ben Jelili, R. (2016). Les réformes économiques en Tunisie, une urgence en quête de leadership, Sud Éditions, ISBN 9938010954.

capacité de la Tunisie à formuler et à mettre en œuvre des politiques publiques visant des réformes structurelles et une croissance à long terme revêt une importance capitale.

III. Une dette extérieure étouffante et un risque de défaut accru

En 2022, le niveau de la dette extérieure de la Tunisie a atteint la barre des 40 milliards de dollars, soit l'équivalent de plus de 123 milliards de dinars, représentant 85,5 % du PIB ou encore cinq fois le montant de nos réserves évaluées à 24,5 milliards de dinars. Le graphique 9 met en évidence une nette tendance à la hausse de la part de la dette à court terme dans le total du stock, atteignant 34,5 % en 2022, ainsi qu'une tendance à la baisse de la part des prêts multilatéraux, qui ne représentent plus que 29,8 % de la dette extérieure contre 35 % en 2012.

Graphique 9 : Dette extérieure, 2012-2022.



Source : Calculs de l'auteur à partir de International Debt Statistics, 2023, The World Bank

Faute de ressources privées de capitaux, la Tunisie persiste à se reposer sur les prêts souverains pour répondre à ses besoins en financement externe, malgré les incertitudes entourant les conditions de financement. Privée de l'accès aux financements privés internationaux, notamment en raison de l'exclusion des marchés financiers internationaux et des primes de risque obligataires élevées, la Tunisie se trouve dans l'incapacité de couvrir ses besoins de financement externe.

La situation de la Tunisie est source de sérieuses préoccupations. En effet, la prime des Credit Default Swaps (CDS), des instruments financiers permettant de se protéger contre le défaut d'un émetteur de dette, sur les obligations souveraines à 5 ans est passée de moins de 730 points de base (pb) fin novembre 2023 à 1072 pb actuellement (voir graphique 10). À ce niveau, le pays se classe parmi les émetteurs émergents considérés comme proches du défaut par les investisseurs. Cette méfiance des investisseurs reflète principalement les incertitudes quant à la capacité du pays à obtenir un programme de sauvetage du FMI, nécessaire pour couvrir les besoins de financement de l'État. Bien que cet accord aurait dû être approuvé en décembre 2022, il a été reporté sine die afin de laisser aux autorités le temps de finaliser leur programme de réformes. Cependant, la crise politique actuelle que traverse le pays rend cette perspective plus lointaine.

**Graphique 10 : Prime de risque de défaut des obligations souveraines
(CDS à cinq ans, Tunisie)**



Source : Bloomberg

En février 2021, le FMI a publié sa dernière analyse de la soutenabilité de la dette pour la Tunisie en vue d'un éventuel programme de prêt du FMI à cette date. Les analyses de la soutenabilité de la dette pour les pays ayant un « accès au marché » - comme la Tunisie - diffèrent des analyses de la soutenabilité de la dette (DSA) pour les pays à faible revenu (PFR)³. Contrairement aux DSA-PFR, dans les pays ayant un accès au marché, le FMI n'émet pas de jugement clairement étiqueté sur la menace que représente la soutenabilité de la dette. Les deux

³ Voir IMF (2021): "Tunisia: 2021 Article IV Consultation", IMF Country Report No. 21/44

analyses travaillent avec un scénario de référence, que le FMI considère comme le développement le plus réaliste, et différents scénarios alternatifs, dans lesquels le changement de la trajectoire de la dette est évalué sous des risques potentiels à la hausse et à la baisse. Alors que la soutenabilité de la dette des PFR reçoit une étiquette de faible, modéré ou fort risque de détresse de la dette, l'évaluation finale des risques de soutenabilité de la dette dans les pays ayant accès au marché sera affichée dans une « carte de chaleur » colorée (voir ci-dessous) sans aucun jugement final résumé. Toutefois, la carte de chaleur, qui analyse 15 aspects différents de la situation de la dette, affiche clairement un jugement par les couleurs choisies : plus la carte de chaleur est rouge, plus le risque que la dette soit insoutenable est élevé.

Tableau 2 : Carte de chaleur relative à la soutenabilité de la dette tunisienne

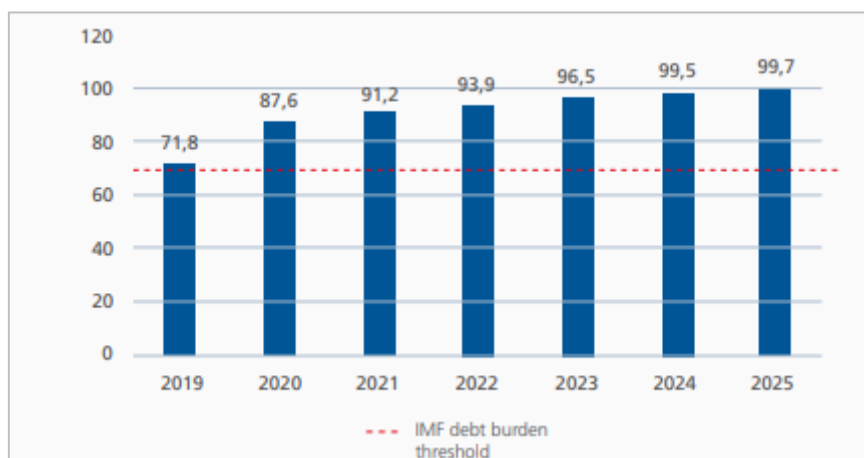
Debt Level	Real GDP growth shock	Primary balance shock	Real interest rate shock	Exchange rate shock	Contingent Liability shock
Gross financing needs	Real GDP growth shock	Primary balance shock	Real interest rate shock	Exchange rate shock	Contingent Liability shock
Debt profil	Market perception	External financing requirement	Change in the share of short term debt	Public debt held by non resident	Foreign Currency debt

Source : IMF (2021): “Tunisia: 2021 Article IV Consultation”, IMF Country Report No. 21/44

En Tunisie, à la fois la soutenabilité de la dette publique et celle de la dette extérieure sont clairement compromises. En 2019, la dette publique (englobant la dette intérieure et extérieure du secteur public) a diminué, passant de 77,5 % à 72 % du PIB. Cette réduction s'approche du seuil critique de 70 % du PIB établi par le FMI, servant d'indicateur pour évaluer la menace pesant sur la soutenabilité de la dette. Cependant, cette tendance a été brusquement inversée en 2020 en raison de la contraction économique sans précédent. Le déficit budgétaire s'est également fortement détérioré, conséquence d'une baisse des recettes combinée à des dépenses accrues pour les mesures d'urgence et le recrutement additionnel de personnel de santé. Avec un taux de 87,6 %, la dette dépasse largement le seuil critique de 70 % du PIB. D'autres indicateurs, tels que le niveau des besoins de financement, témoignent également du risque accru pour la soutenabilité de la dette.

Dans le scénario de référence, le FMI s'attend à ce que le niveau déjà très élevé de la dette continue simplement d'augmenter, ce qui signifie que la dette croît plus rapidement que l'économie.

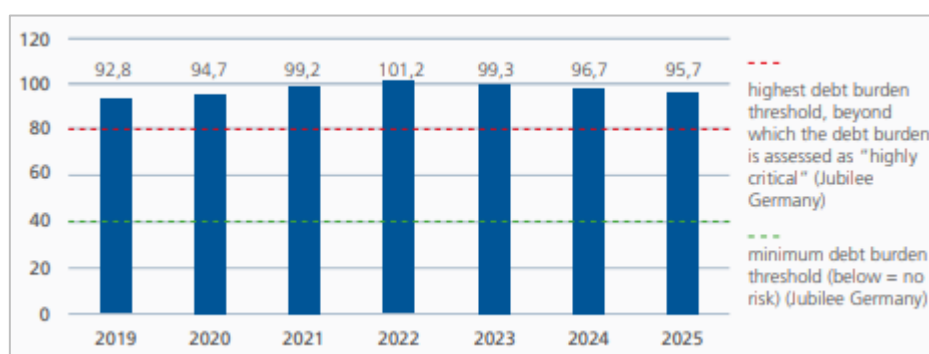
Graphique 11 : Projection du ratio de la dette publique au PIB selon le scénario de base du FMI



Source : IMF (2021): “Tunisia: 2021 Article IV Consultation”, IMF Country Report No. 21/44

En ce qui concerne la dette extérieure, qui comprend la dette du secteur public et du secteur privé, y compris celle des entreprises tunisiennes, le niveau reste alarmant. En 2020, la dette extérieure représentait 94,7 % du PIB. Pour évaluer le risque de soutenabilité de la dette des PFR, le FMI ne fixe qu'un seuil de charge de la dette, et non pour les pays ayant accès au marché. Cependant, les seuils de référence standards varient généralement entre 40 % et 80 %, un niveau au-delà de 80 % étant considéré comme extrêmement critique. Selon les projections réalistes, la dette extérieure devrait rester élevée et significative.

Graphique 12 : Projection du ratio de la dette extérieure au PIB selon le scénario de base du FMI



Source : IMF (2021): “Tunisia: 2021 Article IV Consultation”, IMF Country Report No. 21/44

Pour ramener la dette à des niveaux soutenables, le FMI propose un scénario de réforme au titre accrocheur « de la stabilisation à la reprise et à la durabilité ». L'élément clé du scénario de réforme réside cependant dans un ajustement interne important, ramenant l'équilibre primaire

de -8,2 % en 2020 à 0,1 % en 2023. Cela devrait être réalisé en réduisant la masse salariale publique, en éliminant progressivement les subventions énergétiques et en ciblant les dépenses sociales. Dans des rapports ultérieurs, une réduction d'autres subventions telles que celles alimentaires a également été discutée.

Le succès du scénario de réforme repose sur la disponibilité continue de financements à faible coût, ainsi que sur la capacité du gouvernement tunisien à réduire le déficit budgétaire et à mettre en œuvre des mesures d'austérité dès 2021. Cependant, dans d'autres contextes, le FMI a vivement mis en garde contre une austérité budgétaire prématurée, susceptible de compromettre la reprise, et préconise plutôt un soutien budgétaire supplémentaire. D'autres institutions, comme la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ont souligné que la nécessité de lutter contre le fardeau de la dette par le biais de politiques d'austérité, en l'absence d'un soutien multilatéral approprié de la part de la communauté internationale (tel que l'allégement de la dette et les financements à faible coût), risquerait non seulement de mettre en péril la reprise économique, mais aussi d'entraîner une autre décennie perdue pour de nombreux pays en développement dont la Tunisie.

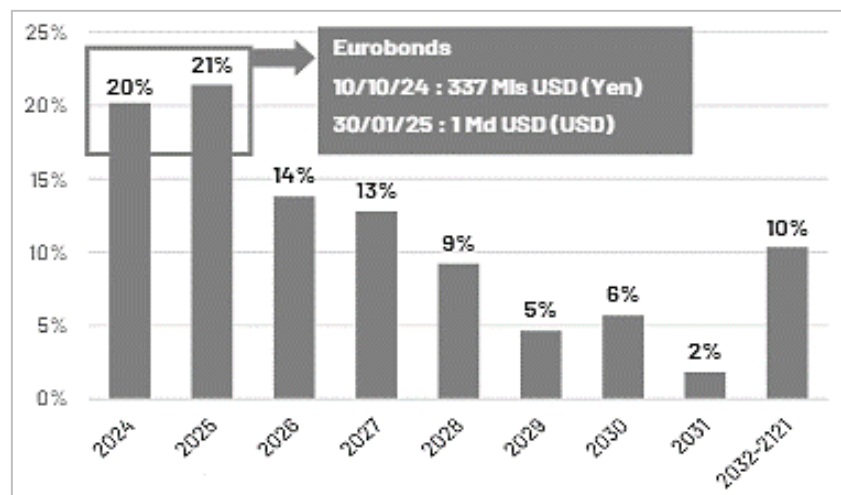
IV. Navigation difficile sans filet FMI : Éviter le piège du défaut de paiement

Entre 2016 et 2020, la Tunisie était engagée dans un programme avec le FMI, au cours duquel elle a réussi à réduire son déficit public, mais où les versements des prêts ont été retardés ou partiellement décaissés à plusieurs reprises, en raison notamment des difficultés à mener des réformes d'austérité dans un contexte social dégradé. Depuis lors, les discussions avec le FMI n'ont pas abouti à la mise en place d'un nouveau programme de réformes⁴. L'absence d'accord prive le pays non seulement de l'assistance financière du FMI, mais aussi d'autres bailleurs de fonds, tels que l'Union européenne, qui conditionne leur soutien à la conclusion préalable d'un accord avec le FMI. Il semble peu probable qu'un accord soit conclu avant les élections présidentielles prévues à l'automne 2024, étant donné le manque de popularité des réformes préconisées par le FMI. Toutefois, à partir de 2025, la consolidation des finances publiques devient une nécessité inévitable.

⁴ Les conditions rejetées par la Tunisie incluaient principalement des mesures que la Tunisie avait déjà acceptées dans le cadre de mécanismes antérieurs du FMI, tels que l'accord de confirmation de 2013-2015 et l'accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 2016-2019. Ces mesures comprenaient une plus grande flexibilité du taux de change, la suppression progressive des subventions sur les produits de base (à l'exception du pain), la protection sociale des populations les plus vulnérables, la libéralisation des taux d'intérêt bancaires, la réduction des coûts de la masse salariale dans la fonction publique, ainsi que la privatisation partielle ou totale des entreprises publiques en difficulté financière.

Dans ce contexte, le Parlement a adopté début 2024 une loi autorisant la Banque Centrale de Tunisie (BCT) à financer directement le déficit à hauteur de 7 milliards de TND. Bien que cette solution puisse exacerber les déséquilibres économiques, elle semble inévitable pour couvrir les besoins de financement domestique, estimés à 11,6 milliards de TND dans le Budget 2024, bien que probablement sous-évalués, étant donné un objectif de déficit public de près de -7 % du PIB⁵. Toutefois, le risque de défaut de paiement semble écarté, les autorités étant résolues à honorer leurs engagements financiers (prochaines échéances en octobre 2024 et janvier 2025, voir graphique 13), comme en février 2024 lorsque le remboursement d'environ 900 millions USD a entraîné une baisse de 11 % des réserves de change. Il sera probablement nécessaire de renouveler l'assistance de pays alliés (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis) pour assurer le service de la dette extérieure publique garantie par l'État, qui s'élèverait à 7,4 % du PIB en 2024 selon la Banque Mondiale.

Graphique 13 : Echancier de la dette obligataire de la Tunisie



Source : Eikon, données à fin mars 2024.

V. Rappel des causes structurelles de la mauvaise performance

Le graphique 14 résume les principaux obstacles affectant le modèle de développement et la base productive du pays. La croissance en Tunisie s'inscrit dans une trajectoire de décélération continue, marquée par un affaiblissement progressif de son potentiel. Ce ralentissement est principalement dû à la diminution régulière des gains de PGF et à l'atonie générale de l'investissement, particulièrement celui en productivité. À cela s'ajoutent une qualité amoindrie du capital humain, affecté par un taux de chômage structurel élevé, qui annule les progrès

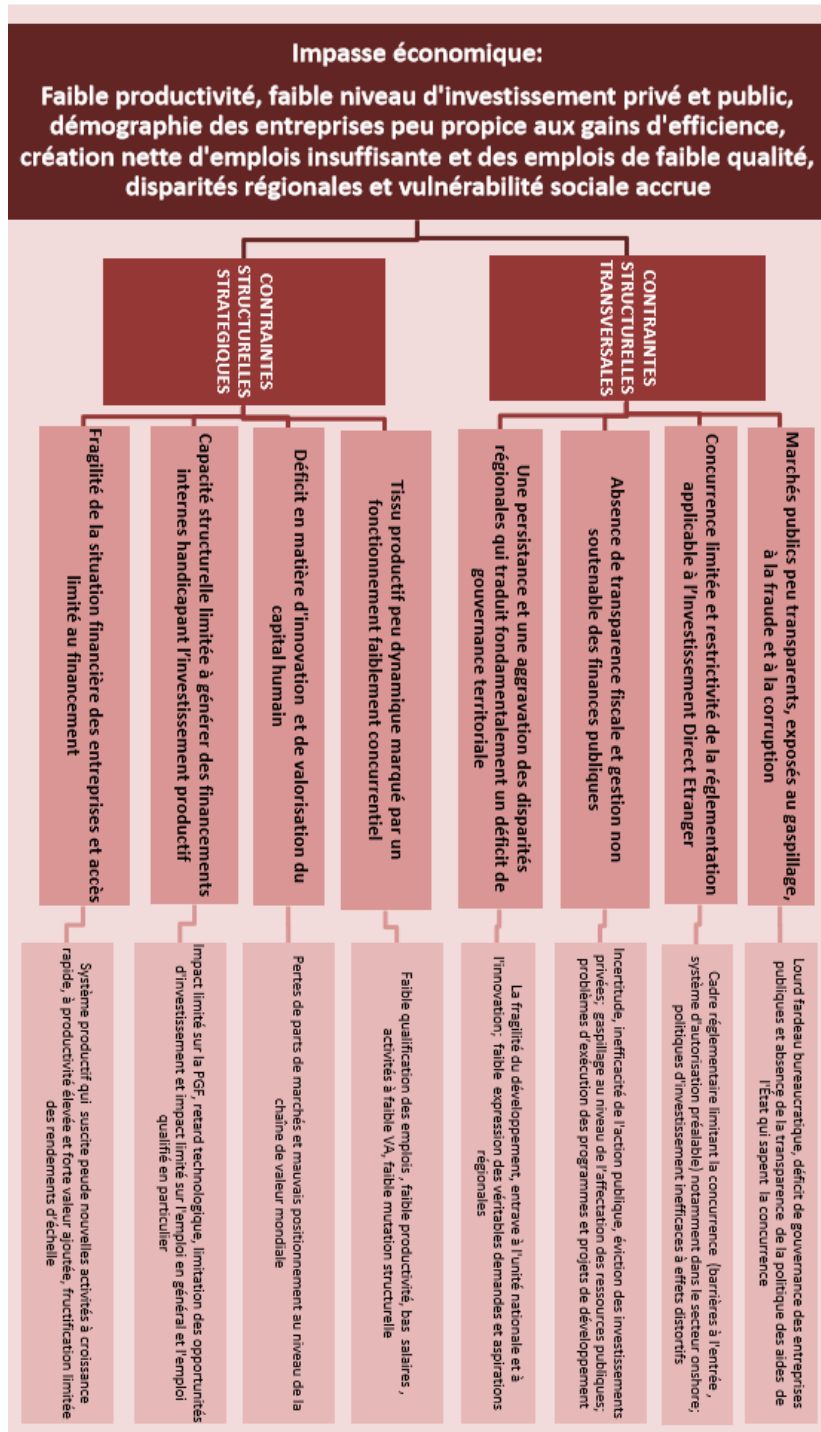
⁵ Les besoins seront très probablement réhaussés, car il semble peu probable que les besoins externes, évalués à 16,4 milliards TND, soient comblés.

quantitatifs réalisés dans l'éducation et la formation professionnelle, ainsi qu'une intégration de plus en plus déficiente de notre économie dans les chaînes de valeur mondiales.

Sur le plan microéconomique, la faible dynamique du système productif tunisien, le déficit en innovation, la capacité limitée des sociétés non financières à générer des financements internes pour l'investissement productif, et leur accès restreint au financement reflètent un déficit d'offre. Ces facteurs ont contribué à la perte de compétitivité de l'économie nationale et à la désindustrialisation du pays. En plus de ces considérations stratégiques structurelles, le pays a hérité d'un cadre réglementaire et institutionnel complexe, marqué par le manque d'intégrité de l'administration centrale, une gestion inefficace des marchés publics, une réglementation inadaptée de la concurrence, une transparence fiscale défailante, une gestion des finances publiques non adaptée aux besoins d'un État moderne, et un déficit de gouvernance territoriale et régionale. Ces contraintes transversales représentent de véritables menaces pour le développement économique et social de la Tunisie.

Ces contraintes, manifestations des défaillances économiques longtemps ignorées, sont profondément structurelles et nécessitent des réformes de même nature. Une réforme structurelle vise à transformer les arbitrages de politique économique en modifiant les institutions qui les sous-tendent. Elle englobe un ensemble d'actions, qui, bien qu'elles ne soient pas nécessairement irréversibles, sont mises en place pour une durée substantielle et concernent les cadres légaux, conventionnels, ainsi que les infrastructures matérielles de l'économie et de la société. Ces réformes modifient les règles de fonctionnement économique et les infrastructures disponibles pour les agents économiques, ouvrant ou fermant des opportunités pour les entreprises privées et créant de nouvelles responsabilités pour le secteur public. Elles influencent les déterminants fondamentaux de l'activité économique et du bien-être social, changeant ainsi la dynamique des décisions économiques et sociales à long terme.

Graphique 14 : Les principales causes de la mauvaise performance



Source : L'auteur du rapport d'après Ben Jelili, R. (2016), *Les réformes économiques en Tunisie, une urgence en quête de leadership*, Sud Éditions

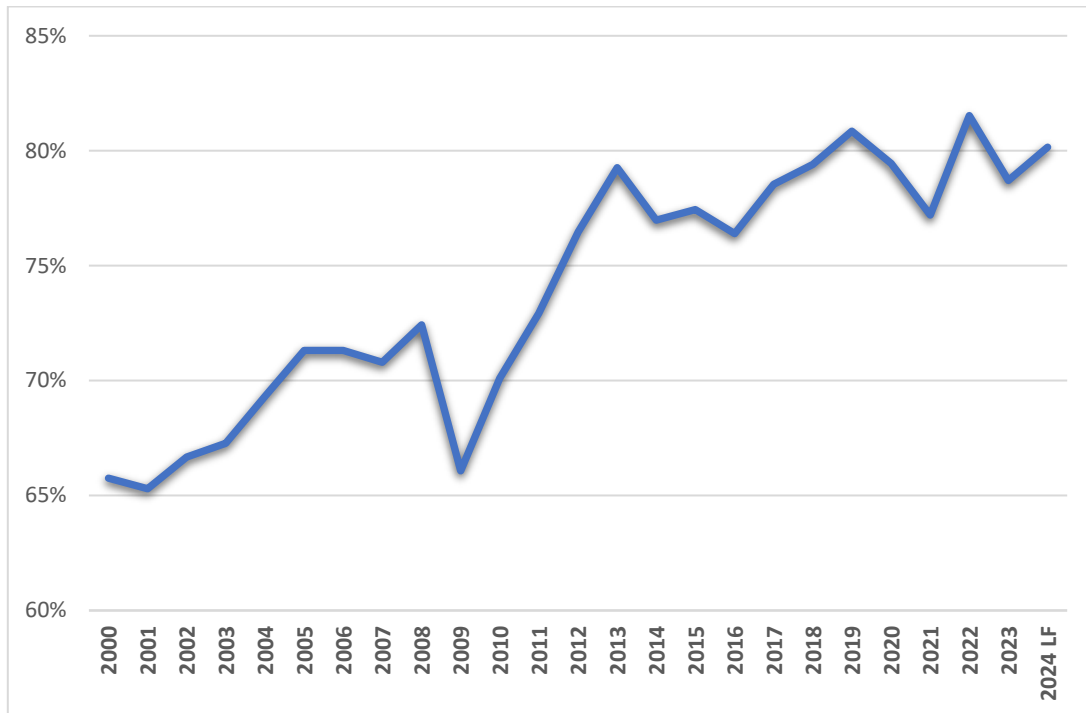
Chapitre III : Une perspective globale de réforme

I. Gestion de la dette publique pour la relance économique : un préalable nécessaire

Pour certains observateurs, la dette publique de la Tunisie représente une part importante du PIB, mais elle reste dans la moyenne de ce que l'on observe par exemple dans les États membres de l'Union Européenne (81,7 % du PIB en 2023) et est bien inférieure à celle de pays comme l'Italie (137 %), la France (110 %) ou la Belgique (105 %). Alors, pourquoi s'en inquiéter ? En réalité, cette comparaison est trompeuse. La Tunisie, comme de nombreux autres pays en développement, dispose d'un revenu national beaucoup plus faible, d'une base fiscale limitée, et d'un accès restreint aux marchés financiers internationaux, avec des coûts d'emprunt plus élevés. De plus, la Tunisie est souvent exposée au risque de change car elle emprunte en devises étrangères, et ses institutions économiques et politiques sont moins robustes et transparentes, ce qui complique la gestion de la dette et les ajustements économiques nécessaires.

Cette complexité de la gestion de la dette se révèle particulièrement problématique lorsque l'endettement sert à financer les dépenses de fonctionnement du secteur public, comme c'est le cas en Tunisie (voir graphique 15). Contrairement aux investissements productifs qui génèrent une croissance économique future, les dépenses courantes comme les salaires et les coûts de fonctionnement n'offrent pas de rendement économique direct, ce qui conduit souvent à des déficits budgétaires chroniques. Cela peut provoquer une augmentation rapide du ratio de la dette au PIB et un effet de boule de neige où l'accumulation de la dette nécessite davantage d'emprunts pour couvrir les paiements d'intérêts, créant un cycle de dette insoutenable. De plus, une dette élevée réduit la flexibilité budgétaire en consacrant une grande partie du budget au service de la dette, laissant moins de ressources pour d'autres priorités telles que les infrastructures et les programmes sociaux. La dépendance accrue aux prêteurs étrangers expose également les pays au risque de change, rendant le remboursement de la dette plus coûteux en cas de dépréciation de la monnaie locale.

Graphique 15 : Part des dépenses de fonctionnement dans les dépenses publiques totales hors dette, Tunisie, 2000-2024



Source : L'auteur d'après les données du Ministère des Finances

Il est important de rappeler qu'en l'absence de politique budgétaire efficace, de politique monétaire appropriée, de régulation financière adéquate et de cadre institutionnel solide, la croissance de la dette publique et des déficits en Tunisie ne peut répondre que très partiellement aux besoins de la régulation macroéconomique. Dans un tel contexte, une dette publique excessivement lourde engendre trois types de problèmes, par ordre croissant de gravité :

- Une perte significative de la capacité à mener une politique économique efficace. Un exemple frappant en est la prédominance de la dette dans le budget de l'État pour l'année 2024, tel que stipulé par la loi de finances. En effet, le service de la dette, comprenant le remboursement du capital emprunté ainsi que les intérêts, représente le premier poste budgétaire avec 24.7 milliards de dinars, largement en tête par rapport aux secteurs essentiels tels que la santé (4.9 milliards), l'éducation nationale (7.9 milliards) et l'enseignement supérieur (2.3 milliards). Cette réalité est souvent méconnue même des citoyens les plus informés, qui ignorent que la majeure partie du budget de l'État est absorbée par des dépenses incompressibles. En effet, si l'on additionne les rémunérations publiques (23.7 milliards), les autres dépenses de fonctionnement (18.9 milliards de dinars) et les intérêts de la dette (6.8 milliards), il ne reste pratiquement rien des recettes fiscales et non fiscales (49.3 milliards).

- En cas de dégradation de la notation de la dette, une situation actuelle, les taux d'intérêt exigés par les créanciers de l'État augmentent, entraînant ainsi une croissance exponentielle de l'endettement public. En effet, lorsque le taux d'intérêt dépasse le taux de croissance du PIB en valeur, ce qui est particulièrement le cas au cours des cinq dernières années, l'endettement public par rapport au PIB devient explosif. De plus, lorsque la dette publique est considérée comme excessive par les créanciers, ces derniers exigent des taux d'intérêt plus élevés, ce qui aggrave le problème de la soutenabilité des finances publiques. Cette situation crée un effet boule de neige dangereux. Il est impératif d'éviter cette situation à tout prix, car elle nécessiterait des sacrifices considérables pour garantir la solvabilité de l'État.
- Le rééchelonnement de la dette ou la faillite, traduisant l'incapacité de l'État à honorer ses engagements, demeure une situation relativement rare mais non théorique. Depuis le début de ce siècle, on recense 10 pays ayant connu des épisodes de rééchelonnement de la dette ou de faillites souveraines⁶.

Trois facteurs déterminent le ratio de la dette au PIB : La croissance du PIB en valeur ; le service de la dette ; et le solde budgétaire primaire ou encore la différence entre les recettes et les dépenses publiques hors service de la dette.

La croissance du PIB en valeur se calcule en additionnant l'inflation à la croissance économique réelle. Lorsque l'économie croît plus rapidement que la dette, le ratio dette/PIB diminue automatiquement. À l'inverse, si la dette croît plus vite que l'économie, le ratio augmente. La croissance en valeur du PIB est également une approximation de la croissance de la base fiscale.

La variation de la dette correspond au solde budgétaire primaire additionné au service de la dette. Ainsi, des intérêts et des remboursements élevés augmentent la dette. De même, un déficit primaire important accroît la dette. Pour stabiliser la dette, un service de la dette élevé doit être compensé par un excédent primaire. Si le service de la dette augmente et que le solde primaire se détériore simultanément, la dette augmente rapidement.

Il en découle que le taux de croissance nominale (c), le taux d'intérêt (i) appliqué au service de la dette (D), et le solde primaire (SP) influencent tous la taille relative de la dette. Cette influence combinée peut être exprimée algébriquement par l'équation suivante, qui indique la condition pour que le ratio dette/PIB diminue :

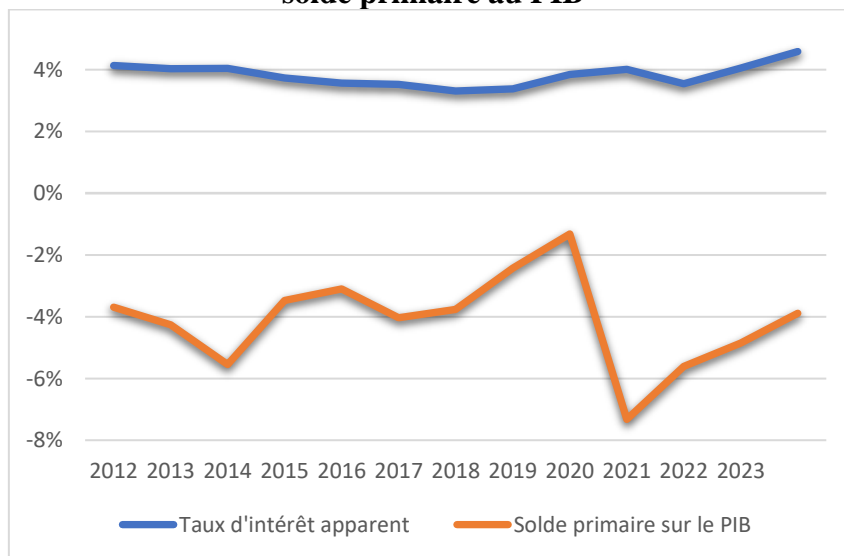
⁶ Argentine (2001), République dominicaine (2005), Paraguay (2003), Venezuela (2004), Côte d'Ivoire (2000), Nigéria (2001 et 2004), Kenya (2000), Zimbabwe (2000), Indonésie (2000 et 2002), Myanmar (2002).

$$(i - c) \times \frac{D}{PIB} < \frac{SP}{PIB}$$

Cette équation démontre que la soutenabilité de la dette publique devient problématique lorsque le taux d'intérêt dépasse le taux de croissance économique, ou lorsque le solde primaire est négatif, indiquant que les recettes budgétaires ne couvrent pas les dépenses publiques hors service de la dette. En Tunisie, où le solde primaire affiche une moyenne de -4,8 % au cours des trois dernières années, ces conditions exacerbent les défis liés à la gestion de la dette publique. Ainsi, la soutenabilité de la dette implique non seulement la stabilisation du ratio de la dette au PIB dans certains cas, mais également la capacité à résister aux chocs potentiels des taux d'intérêt et de croissance. Plus le niveau d'endettement est élevé, plus il est crucial d'adopter des mesures allant au-delà de la simple stabilisation pour garantir la viabilité financière à long terme.

En 2023, le remboursement des intérêts sur la dette publique représentait 3.7 % du PIB, avec une dette équivalant à 80 % du PIB. Cela équivaut à un taux d'intérêt moyen sur la dette de 4.6 %, nettement inférieur au taux de croissance nominal de 10 %. En supposant maintenant que le taux d'intérêt moyen sur la dette soit de 6 %, avec un taux d'inflation de 6 % et un taux de croissance potentielle de 1 % (eu égard à ce qui a été précédemment présenté), la Tunisie aurait besoin d'un excédent budgétaire primaire d'environ 4 % du PIB pour stabiliser la dette au même niveau actuel, soit 80 % du PIB. Cependant, au cours des trois dernières années, la Tunisie a enregistré un déficit primaire de 4.8 %, créant ainsi un écart de 8.8 % par rapport au niveau requis pour maintenir la dette à 80 % du PIB (voir graphique 16).

Graphique 16 : Taux d'intérêt moyen sur la dette et ration du solde primaire au PIB



Source : L'auteur à partir des données du Ministère de la Finance.

Avec un déficit primaire significatif et un écart important par rapport au niveau nécessaire pour stabiliser la dette à un pourcentage donné du PIB, la Tunisie fait face à des défis budgétaires majeurs. Cela indique une insuffisance des politiques fiscales actuelles pour contenir la dette publique à des niveaux soutenables, ce qui peut compromettre la stabilité économique à long terme du pays. Des mesures urgentes et efficaces doivent être prises pour réduire le déficit et stabiliser la dette, afin d'éviter des conséquences néfastes sur l'économie nationale et la confiance des investisseurs.

Il est donc impératif, dans une perspective de mise en œuvre de réformes structurelles, de faire de la meilleure gestion de la dette publique une priorité et un préalable essentiel à la relance de la croissance économique et non une contrainte à cette dernière. Les mesures visant à rétablir l'équilibre budgétaire doivent ramener le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante. Cependant, la perspective d'un ralentissement économique nécessite des actions supplémentaires. En effet, le ratio de la dette tunisienne reste très sensible aux chocs macroéconomiques tels que l'inflation, la croissance, les taux d'intérêt et les taux de change. Dans le contexte de la crise de la dette souveraine, la volonté des investisseurs d'acheter des obligations d'État devient un facteur crucial pour la viabilité financière.

Les autorités doivent non seulement s'efforcer de réduire le ratio de la dette au PIB, mais aussi adopter une gestion prudente de la dette pour minimiser sa sensibilité aux incertitudes économiques. Cette approche est indispensable pour assurer la stabilité financière du pays et restaurer la confiance des marchés, créant ainsi un environnement favorable à la croissance économique. La réduction de la dette publique doit être vue comme une étape nécessaire pour libérer des ressources et soutenir des politiques de relance économique, visant à stimuler l'investissement et la création d'emplois.

Concilier la réduction de la dette publique et la relance de la croissance économique nécessite en conséquence une approche équilibrée. Tout d'abord, il est crucial de rationaliser les dépenses publiques en éliminant les dépenses inefficaces et non prioritaires, tout en maintenant les investissements dans les infrastructures essentielles et les services publics de qualité. Une amélioration de la collecte des recettes fiscales, en réformant le système fiscal pour le rendre plus équitable et en luttant contre l'évasion fiscale, est également indispensable. Prioriser les projets d'infrastructure ayant un impact direct sur la croissance, utiliser les partenariats public-privé pour financer ces projets, et diversifier les sources de financement sont des mesures essentielles pour maintenir une gestion prudente de la dette.

La stratégie principale pour réduire l'endettement public est théoriquement simple : générer une croissance économique soutenue tout en maîtrisant les dépenses publiques. Cependant, pour des raisons évoquées dans le chapitre précédent, la croissance économique risque d'être inférieure à celle de la période 2014-2019 (1,9 % en moyenne). Deux ans après la pandémie, la Tunisie reste en proie à une crise économique. L'appareil de production est endommagé et la hausse des prix des hydrocarbures et des denrées alimentaires en 2022 a exacerbé les tensions financières du pays. Bien que la situation se soit temporairement stabilisée, ces prix continuent de menacer les approvisionnements. La croissance est désormais freinée par la résurgence de l'inflation, qui érode le pouvoir d'achat des ménages, la hausse des taux d'intérêt, les tensions sur les finances publiques (réduction du financement du secteur privé, restriction des dépenses publiques, pressions fiscales) ainsi que par les faibles perspectives de croissance en Europe, principal marché de la Tunisie, malgré un redressement relatif du tourisme depuis l'an dernier. Dans ces conditions, il est particulièrement difficile d'augmenter la pression fiscale, car cela risquerait de peser sur la demande globale, sur la croissance et, in fine, sur les recettes.

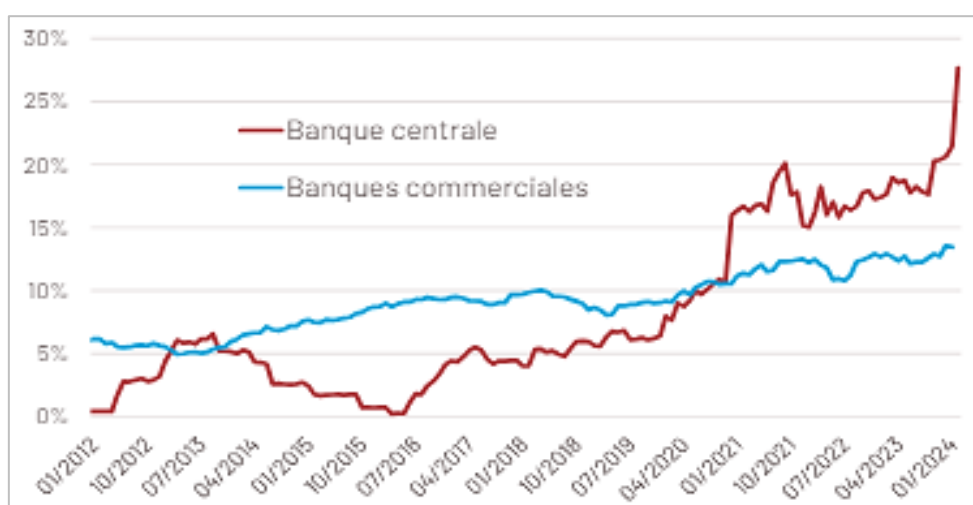
Compte tenu des préoccupations croissantes concernant la soutenabilité de sa dette en l'absence d'un programme du FMI, la Tunisie fait face à de grandes difficultés pour emprunter et financer ses besoins. Le service de la dette publique (intérieure et extérieure) a maintenu les besoins de financement brut par emprunt à un niveau très élevé de 20,7 milliards de dinars en 2023, dont 42 % devraient être financés à l'extérieur. La loi de finances 2024 prévoit de lever 12,3 milliards de dinars d'emprunts extérieurs (+41,2 % par rapport à 2023), ce qui semble difficilement envisageable sans l'adoption d'un programme du FMI. Limitée dans l'accès aux financements extérieurs en raison de la dégradation de sa note souveraine et de l'absence de programme du FMI, la Tunisie sollicite de manière excessive le marché domestique : les emprunts domestiques sont censés couvrir 50 % des besoins en 2024.

La situation budgétaire actuelle menace la stabilité économique et financière du pays. Bien qu'il n'y ait pas de risque imminent de crise de liquidités, sans intervention supplémentaire de la banque centrale pour racheter les obligations souveraines, le système bancaire domestique pourrait se retrouver sous pression. Une telle monétisation indirecte de la dette comporte un risque inflationniste et augmente l'exposition des banques aux dettes souveraines, mettant en péril leurs bilans et la confiance qui leur est accordée. En 2023, les créances des banques sur l'État et les entreprises publiques dépassaient 100 % de leurs fonds propres, provisions incluses.

La proportion du secteur public au sens large (gouvernements central et locaux, entreprises publiques) dans le total des actifs des institutions financières (BCT et banques commerciales)

augmente continuellement, atteignant désormais 27,7 % (voir graphique 17). Cette exposition accrue au secteur public représente un risque, en raison de la dégradation de la notation souveraine et des difficultés rencontrées par les entreprises publiques, notamment la STEG, la compagnie nationale d'électricité. Cette situation a conduit Moody's à abaisser la notation de quatre banques en 2023 (ATB, BT, BIAT, STB) et de nombreuses institutions font face à des exigences accrues de la part de leurs correspondants étrangers pour financer les opérations de trading. Cela pourrait également entraîner un effet d'éviction, prolongeant le ralentissement du crédit bancaire destiné au secteur privé.

Graphique 17 : La part des créances sur le secteur public dans le total des actifs du système bancaire



Source : Banque centrale de Tunisie, FMI, Refinitiv.

Selon le FMI, les besoins de financement resteront élevés, entre 10 et 16 % du PIB, jusqu'en 2026, ce qui ne laisse à la Tunisie aucune marge de manœuvre, alors que le recours au système bancaire domestique atteint ses limites.

Concernant la dette intérieure, dont la part a atteint en moyenne 53 % au cours des quatre dernières années, il est crucial de formuler un avertissement majeur. Une grande partie de la dette publique intérieure de la Tunisie est détenue par le secteur bancaire, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de leur clientèle. Ces prêts figurent parmi les actifs inscrits dans les bilans des banques concernées. Si la dette intérieure devient insoutenable et nécessite une restructuration, les banques subiraient des pertes significatives et, en cas de réduction extrême de la dette, elles pourraient même devenir insolvables. Cela entraînerait la faillite des banques, avec des répercussions sur l'ensemble de l'économie nationale. Les déposants des banques affectées risqueraient de perdre leurs économies. Pour éviter ces faillites bancaires, le

gouvernement pourrait envisager de les recapitaliser. Cependant, cette solution serait difficile à mettre en œuvre, car dans ce scénario, l'État lui-même serait en situation de faillite, justifiant ainsi la nécessité de restructurer la dette.

II. Restructurer ou ne pas restructurer ?

Au cours des dernières années, des améliorations notables ont été apportées à la manière dont la dette souveraine est structurée et gérée à l'échelle mondiale. Une des innovations importantes est l'introduction de clauses d'action collective dans les contrats d'émission d'obligations souveraines. Ces clauses permettent à une majorité de détenteurs d'obligations d'accepter une restructuration de la dette, rendant cette restructuration contraignante pour tous les détenteurs, même ceux qui s'y opposent.

Grâce à ces clauses, il est devenu plus rapide de restructurer les euro-obligations souveraines, c'est-à-dire les obligations émises par des gouvernements en devises étrangères (souvent en euros). Cela est considéré comme une amélioration positive, facilitant la gestion des crises de la dette. Cependant, malgré cette avancée, la restructuration des dettes souveraines reste globalement complexe. La difficulté provient en partie des imperfections de l'architecture financière mondiale. Tout d'abord, il n'existe pas de cadre global standardisé pour la restructuration de la dette souveraine, contrairement aux procédures de faillite pour les entreprises. Cela entraîne des négociations ad hoc, souvent longues et complexes. La diversité des créanciers, incluant gouvernements, institutions financières internationales, banques commerciales et détenteurs d'obligations, complique la coordination nécessaire pour atteindre un consensus.

Bien que les clauses d'action collective aient été introduites pour faciliter ces processus, leur application reste limitée. Toutes les obligations souveraines n'incluent pas ces clauses, et même lorsqu'elles sont présentes, elles peuvent manquer d'harmonisation. En outre, la transparence est souvent insuffisante, avec des gouvernements qui ne divulguent pas toujours leurs obligations de dette ou les conditions des accords de prêt, compliquant ainsi l'évaluation des risques.

Les décisions concernant la restructuration de la dette peuvent également être influencées par des considérations politiques et économiques, entravant des solutions optimales. Les institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale peuvent être perçues comme biaisées en faveur des intérêts des pays donateurs. De plus, les réponses aux

crises de la dette sont souvent réactives plutôt que proactives, révélant un manque de mécanismes robustes de prévention et de gestion des crises.

Les créanciers privés, notamment les fonds vautours, posent un problème supplémentaire en achetant des dettes à bas prix et en poursuivant les pays pour le remboursement complet, compliquant davantage la restructuration. Enfin, les mesures d'allègement de la dette ne sont pas toujours adaptées aux besoins spécifiques des pays débiteurs, étant souvent trop petites, tardives, ou assorties de conditions qui exacerbent les problèmes économiques.

Ces imperfections soulignent la nécessité de réformes importantes pour rendre la gouvernance de la dette souveraine mondiale plus efficace, équitable et résiliente face aux crises.

Le processus difficile et prolongé de restructuration de la dette du Sri Lanka, amorcé par l'annonce en avril 2022 de l'incapacité du pays à honorer ses obligations de dette extérieure, met en lumière la complexité inhérente à la gestion de la dette souveraine. Cette expérience récente souligne que même avec l'introduction de nouvelles clauses, la restructuration de la dette reste une procédure ardue et laborieuse. Elle met en évidence les défis persistants auxquels sont confrontés les pays endettés dans la gestion de leurs obligations financières, malgré les avancées réalisées dans l'architecture financière mondiale.

Restructurer la dette est devenu de ce fait un défi plus ardu, confronté à divers obstacles. Premièrement, l'émergence de la Chine et d'autres créanciers non membres du Club de Paris a fragmenté la base des créanciers officiels. Bien que la Chine ne détienne pas de créances importantes sur les pays fortement endettés de la région Moyen Orient Afrique du Nord (par exemple, 0,1 % de la dette extérieure tunisienne en 2022), sa position en tant que principal créancier mondial complique le processus de restructuration, qui devient plus politique, plus lent et plus complexe. Deuxièmement, les créanciers privés ont été réticents et ont traîné les pieds pour alléger les dettes. Troisièmement, dans de nombreux pays de la région, la dette intérieure est significative, comme en témoigne le cas de l'Égypte. À l'avenir, les créanciers pourraient exiger une extension du champ de la restructuration pour inclure cette dette, mais cela serait difficile car ces créances sont principalement détenues par des institutions financières et des régimes de pension nationaux. En outre, le cadre commun du Groupe des Vingt ne concerne que les pays à faible revenu, excluant ainsi la Tunisie qui est un pays à revenu intermédiaire.

Une grande partie des recherches portant sur les problèmes de la dette souveraine se concentrent sur les implications de la restructuration de la dette souveraine étrangère, impliquant des

négociations avec différents créanciers étrangers pour modifier les conditions de remboursement, telles que le montant dû ou le délai de remboursement. En revanche, la restructuration de la dette souveraine interne est une opération distincte. D'une part, elle peut être plus facile à réaliser, car les autorités peuvent simplement modifier les dispositions des contrats de dette en modifiant le droit interne, évitant ainsi certaines conséquences coûteuses associées à la restructuration de la dette étrangère, comme la perte d'accès aux marchés internationaux de la dette. D'autre part, la dette intérieure est souvent principalement détenue par des créanciers nationaux qui subiront des pertes. Par conséquent, le surendettement souverain peut facilement se propager aux banques nationales, aux fonds de pension, aux ménages et à d'autres segments de l'économie intérieure, aggravant ainsi les problèmes économiques à l'origine de la nécessité de restructurer la dette en premier lieu.

L'aspect crucial réside dans l'évaluation du bénéfice net résultant d'une restructuration de la dette intérieure. En d'autres termes, les avantages d'un allègement de la dette surpassent-ils les coûts budgétaires et les répercussions économiques plus larges de cette démarche ?

La décision de restructurer ou non la dette intérieure demeure la prérogative de l'emprunteur souverain, qui doit équilibrer la nécessité de limiter les dommages et d'atténuer les conséquences de cette action sur l'économie nationale. Par exemple, afin de maintenir la viabilité du système financier intérieur, l'État peut se trouver dans l'obligation de recapitaliser certaines banques ou de restaurer l'épargne des fonds de pension. De même, un soutien financier peut s'avérer nécessaire pour assurer le fonctionnement adéquat de la banque centrale.

L'évaluation du bénéfice net déterminera si la restructuration de la dette intérieure est justifiée, soit de manière indépendante, soit conjointement avec la dette extérieure. Il est essentiel de planifier cette restructuration en anticipant, en réduisant autant que possible et en gérant son impact sur le système financier national.

Pour commencer, les autorités doivent mettre en place des mesures visant à atténuer les pertes subies par les banques, les investisseurs institutionnels non bancaires et les ménages, tout en minimisant les répercussions de l'opération. Par exemple, pour les banques, il est possible de réduire les conséquences en prolongeant les échéances ou en ajustant les taux d'intérêt plutôt que de réduire le montant nominal des créances restantes. Il est crucial de constater les pertes dès que possible et de les associer éventuellement à une stratégie de restauration des fonds propres des banques. De plus, un soutien d'urgence à l'échelle systémique peut être nécessaire pour permettre aux établissements de convertir des actifs illiquides en liquidités, assurant ainsi le bon fonctionnement du système bancaire et le maintien de la confiance. Dans certains cas,

des mesures temporaires pourraient être nécessaires pour contenir les retraits de dépôts et les sorties de capitaux motivés par la panique. Enfin, il est impératif que les autorités évaluent attentivement les conséquences négatives potentielles d'une modification unilatérale du droit interne. L'inclusion et l'application de clauses d'action collective dans les contrats de dette intérieure pourraient renforcer la sécurité juridique et la prévisibilité en offrant un mécanisme de restructuration plus efficace que l'insertion rétroactive d'un tel mécanisme dans le droit interne.

La restructuration de la dette souveraine extérieure présente plusieurs risques importants. Tout d'abord, elle peut entraîner une perte de confiance des investisseurs étrangers dans l'économie du pays débiteur, conduisant à une sortie massive de capitaux et à une dépréciation de la monnaie nationale. Cette situation peut aggraver les difficultés économiques du pays et rendre plus difficile le financement de ses besoins budgétaires futurs. De plus, elle peut déclencher des litiges juridiques prolongés entre le pays débiteur et ses créanciers étrangers, perturbant davantage les marchés financiers internationaux et limitant l'accès du pays aux marchés de capitaux internationaux à l'avenir. En outre, elle peut avoir des répercussions politiques significatives, en particulier si elle est perçue comme injuste ou favorisant certains créanciers par rapport à d'autres, entraînant ainsi des tensions diplomatiques et politiques avec les partenaires commerciaux et financiers du pays. Enfin, elle peut avoir des conséquences sociales néfastes, telles que la réduction des dépenses publiques dans des domaines essentiels comme la santé et l'éducation, pouvant provoquer des manifestations et des troubles sociaux. En résumé, la restructuration de la dette souveraine extérieure nécessite une gestion prudente pour atténuer ses effets néfastes potentiels.

La restructuration de la dette publique intérieure présente également plusieurs dangers potentiels. Tout d'abord, elle peut perturber le système financier national en entraînant des pertes pour les banques, les investisseurs institutionnels et les ménages qui détiennent ces titres de dette, affaiblissant ainsi la confiance dans le système financier et déclenchant des réactions négatives telles que des sorties de capitaux ou des retraits massifs de dépôts. De plus, les pertes subies par les banques et autres créanciers internes peuvent déclencher une réaction en chaîne, affectant d'autres secteurs de l'économie et compromettant la stabilité économique globale. Cette instabilité macroéconomique peut se traduire par une augmentation de l'inflation ou une dégradation de la note de crédit souveraine, affectant la capacité du gouvernement à financer ses dépenses publiques à des taux d'intérêt raisonnables. De plus, les modifications unilatérales apportées au droit interne pour faciliter la restructuration de la dette publique intérieure peuvent

entraîner des litiges juridiques avec les créanciers nationaux, prolongeant ainsi le processus de restructuration et entraînant des coûts supplémentaires pour le gouvernement. En résumé, la restructuration de la dette publique intérieure nécessite une planification minutieuse et une gestion prudente pour atténuer les risques potentiels pour la stabilité financière et macroéconomique du pays.

III. Une nécessaire refondation politique, sociale et économique

En Tunisie, il ne s'agit pas seulement de pallier à la méfiance ou l'absence de confiance que suscite le comportement des instances représentatives et qui provoque un désintérêt pour la participation active, mais aussi de renouer avec l'espoir et la croyance en l'action collective et sa capacité à transformer la gestion publique. La vision négative du changement est fondamentalement nourrie par l'absence d'interprétation crédible des processus économiques et politiques en cours ; elle est aussi le résultat de l'absence d'objectifs communs pour l'au-delà de la crise d'une transition que nous vivons depuis 2011. Il existe en conséquence une relation de cause à effet dans les deux sens, à la fois du politique vers le social et du social vers le politique.

Il s'agit tout d'abord de **refonder la politique autour d'une vision postmoderne de la communauté nationale, mettant en avant les valeurs de travail, de responsabilité et de pluralisme au cœur d'un nouveau récit national sur la « Tunisianité »**. Ce nouveau récit sera centré, entre autres, sur l'adhésion à une démocratie participative, le respect de la diversité culturelle et l'adhésion aux principes de l'État de droit. Ces valeurs contemporaines, combinées aux éléments traditionnels tels que l'histoire commune, la langue et les attitudes partagées, visent à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

Cette réforme/refonte marque une rupture nette par rapport aux tendances politiques existantes, qu'elles soient explicites ou implicites, sur la scène politique tunisienne, englobant divers courants tels que les conservateurs, les néo-conservateurs, les destouriens bourguibiens, les fanatiques de la démocratie directe et les modernes. Elle répond ainsi à un besoin avéré d'innovation politique. Dans cette optique, l'instauration d'une vision, ou plutôt d'un référentiel, qualifié de « postmoderne », implique l'adoption d'une approche nouvelle dans l'analyse et la régulation des pratiques sociales ainsi que des relations sociales, dont les caractéristiques essentielles doivent être explicitées. Le lien avec la réalité (sociale, économique, politique, culturelle, religieuse, etc.) doit occuper une place centrale dans la distinction entre modernité et postmodernité dans le contexte tunisien. Il n'est pas question d'aborder la question de la

postmodernité d'un point de vue philosophique, mais plutôt de clarifier les objectifs stratégiques que l'adoption d'une telle vision implique. La cohérence exige une telle clarification. Il faut notamment répondre à l'interrogation suivante : Quelles sont les éléments qui justifient un dépassement de la modernité ?

Dans le domaine politique, un projet qui embrasse la modernité se manifeste souvent par la consolidation du pouvoir institutionnel, la progression de la citoyenneté, l'établissement du monopole de la contrainte, et enfin, la consécration du principe d'unité. Ce projet repose sur une vérité objective exclusive, définie par la raison et l'autorité prédominante, ce qui engendre un changement basé sur la coercition. Cependant, cette perception est actuellement en crise, car plusieurs facteurs ont ébranlé ses fondements :

- Notre monde est caractérisé d'une part par l'imprévisibilité et l'incertitude, remettant en question le primat de la raison, et d'autre part par la montée de l'hyper-individualisme, soutenue par l'avancée des technologies de l'information et de la communication.
- Les caractéristiques traditionnelles de l'État sont également contestées. La mondialisation diminue la marge de manœuvre de l'État face à de nouveaux acteurs et à des entités plus vastes, remettant en cause ses fonctions régaliennes et nécessitant des partenariats.
- L'administration doit désormais prouver son efficacité et abandonner son statut dérogatoire, tandis que le principe d'unité de l'État est érodé par la diversification des structures administratives, la déconcentration et la décentralisation.
- Le droit évolue vers une approche pragmatique, favorisant la consultation des acteurs, la négociation et la contractualisation de l'action publique, plutôt que la contrainte. Il cherche à restaurer sa légitimité et sa pertinence par une élaboration rigoureuse et une évaluation continue.
- La référence au religieux et aux normes morales suscite également des discordes, notamment en raison de la confrontation entre conservateurs et modernistes. Une perception postmoderne de la religion privilégie l'épanouissement individuel plutôt que la vérité absolue, remettant en question les idéologies collectives et favorisant une approche plus ouverte et évolutive de l'identité nationale.

Les aspects évoqués (Incertitude, Etat, Administration, Droit, Religion) ont des implications profondes sur la nature du rapport entre gouvernants et gouvernés. Le modèle dominant en Tunisie, depuis l'avènement du soulèvement, est déstabilisé par une crise du lien politique, une

crise de la représentation à travers l'érosion de la confiance et une crise de la participation notamment des jeunes à travers la désertion électorale, mais aussi par une crise profonde du lien civique liée à l'explosion de l'individualisme et le système de débrouille. La crise du phénomène partisan que nous vivons se manifeste par une perte de légitimité ainsi que par l'incapacité des partis politiques à remplir les fonctions qui leur sont traditionnellement dévolues. La crise du syndicalisme, qui n'est pas forcément propre à la Tunisie, est-elle aussi en réalité une crise structurelle liée aux mutations socio-économiques et l'inadaptation de l'appareil syndical à son nouveau rôle.

La communication inhérente à la politique recouvre elle aussi une dimension fondamentalement nouvelle. Elle est sous le contrôle permanent de l'opinion publique, au point que celle-ci s'apparente aujourd'hui à une véritable force politique grâce à l'explosion des technologies de la communication et de l'information ainsi qu'au développement (naissant) des sondages d'opinion. De façon concomitante, on assiste à une naissance des stratégies de communication puis à une transformation de celles-ci. La logique de communication donne une place majeure au discours qui, en tant que relais et support de l'action politique, fait émerger une nouvelle rhétorique politique.

Enfin, la crise observée du lien politique et de la confiance n'est pas sans rapport avec les transformations de la citoyenneté. Celle-ci n'est plus appréhendée dans sa conception traditionnelle. L'appartenance au corps social de la nation en tant que seule et unique identité politique, attribuant des droits politiques et civiques, est dépassée. La citoyenneté, dans une perception postmoderne, offre une conception beaucoup plus souple. La citoyenneté active ne se cantonne plus à l'élection, et dans le même temps, la citoyenneté crée de nouveaux droits, droits dont bénéficient de nouvelles catégories et non plus les seuls nationaux.

En conclusion, il faudrait **promouvoir de nouvelles modalités de décision et d'action en posant la question de la gouvernance de notre société, dans une approche pluraliste et interactive de la vie collective, en tenant compte des liens d'interdépendance qu'entretient l'Etat au niveau supranational, au plan interne et au niveau territorial.**

L'objectif principal de cette refonte est de répondre aux aspirations de toutes les strates de la société au sein d'un projet collectif mobilisateur, renforçant l'intégration solidaire et créative des citoyens. Le défi du changement et des réformes devrait être perçu comme un jeu à somme positive, où tout le monde en sort gagnant. Il est crucial que les problématiques de marginalisation, de pauvreté, d'inégalité des opportunités, d'accès limité aux soins et à une éducation de qualité soient considérées comme une menace, même par ceux qui en sont moins

directement touchés. C'est là toute la complexité, mais également l'essence de l'innovation politique et sociale. **Cette innovation est cruciale pour faire face à une croissance décevante et aux nouveaux défis économiques, ainsi que pour mener à bien les réformes structurelles nécessaires.**

IV. Une stratégie pour la mise en œuvre des réformes

Une bonne réforme structurelle est une modification profonde et durable des cadres institutionnels, légaux, économiques ou sociaux, visant à améliorer le fonctionnement de l'économie et à promouvoir le bien-être de la société. Elle doit être ciblée et réaliste, abordant des défaillances spécifiques avec des objectifs atteignables. La durabilité de la réforme est essentielle, garantissant des effets qui perdurent et stabilisent l'économie à long terme. Il est également nécessaire d'adopter une approche holistique, prenant en compte les interrelations entre différents secteurs pour éviter les déséquilibres. L'inclusivité et l'équité sont cruciales pour assurer que les réformes bénéficient à l'ensemble de la population, y compris les plus vulnérables. La transparence et la participation des parties prenantes renforcent la légitimité et l'acceptabilité des réformes. Celles-ci doivent être fondées sur des preuves et des analyses rigoureuses, permettant des ajustements basés sur les résultats observés. Flexibilité et adaptabilité sont également importantes pour répondre aux évolutions économiques et sociales. Enfin, les réformes doivent créer de la valeur, stimuler l'innovation, la compétitivité et la croissance économique, tout en améliorant la qualité de vie.

Même si la politique crée les conditions préalables aux réformes nécessaires, la mise en œuvre et la réussite de ces réformes exigent également la mobilisation de l'ensemble de la société, qui doit apporter sa contribution, ainsi que le développement de la responsabilité et des performances individuelles. La mission d'une organisation politique ne se limite pas seulement à concevoir les réformes, mais inclut aussi l'action en faveur du renforcement de la mobilisation individuelle et collective.

Le discours politique et les analyses économiques font souvent référence aux concepts de changement et de réforme. En politique, le changement décrit un état en mouvement ou une initiative visant à modifier le statu quo. En économie, la réforme peut prendre différentes formes allant d'un changement de politique spécifique à une refonte complète des politiques dans plusieurs secteurs. Ces termes sont souvent utilisés de manière interchangeable, en particulier lorsqu'il s'agit de réformes structurelles, visant à améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et à stimuler l'innovation économique.

Les réformes peuvent être défensives, visant à maintenir le bien-être des acteurs face à des pertes antérieures. Dans ce cas, les réformes servent à préserver les acquis et à éviter une détérioration supplémentaire de la situation. D'autre part, les réformes peuvent également viser à redistribuer le bien-être des acteurs, en modifiant les règles du jeu et en réallouant les richesses au sein de la société. Cette redistribution peut entraîner des conflits entre différents groupes d'intérêts, certains craignant que les réformes ne soient pas efficaces ou ne produisent pas les résultats escomptés.

En explorant les dynamiques politiques entre les acteurs, l'économie politique des réformes cherche à comprendre pourquoi certaines réformes échouent. Elle analyse le comportement des acteurs publics et des groupes de pression, prenant en compte les contraintes politiques avant et après l'adoption des réformes. Cette approche permet de mieux comprendre les facteurs qui influent sur l'acceptation ou le rejet des réformes et fournit des indications précieuses pour l'élaboration des politiques publiques.

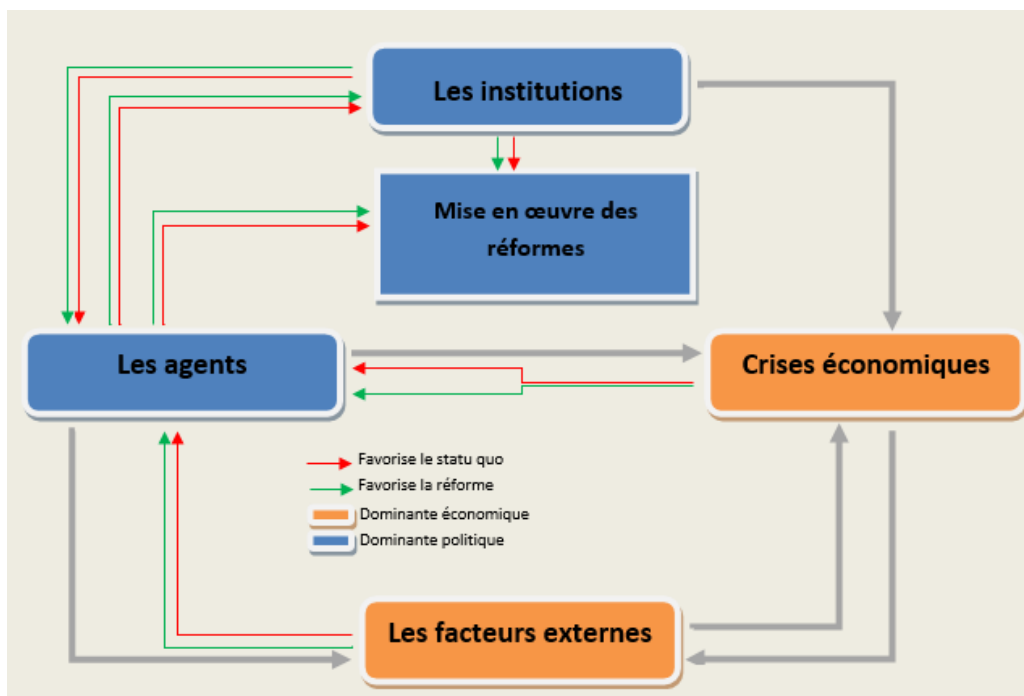
En Tunisie, il est de plus en plus reconnu que les réformes structurelles sont essentielles pour relever les défis d'une croissance économique décevante, accroître durablement l'efficacité de l'économie et renforcer sa résilience aux chocs, libérer le potentiel de croissance et répondre aux enjeux économiques et sociaux. Malgré ce consensus apparent, plusieurs obstacles entravent la mise en œuvre de ces réformes. L'incertitude quant à leurs avantages, les coûts immédiats de leur mise en œuvre, ainsi que les bénéfices acquis par certains groupes restreints et bien organisés grâce à certaines réglementations, contribuent à une forte résistance aux réformes.

Ces réformes dépassent largement la simple restauration des équilibres macroéconomiques. Elles se heurtent à divers obstacles, notamment la résistance des bénéficiaires du statu quo, l'absence de culture de la coordination et du compromis face à des intérêts concentrés et organisés, la fragilité de l'adhésion des citoyens aux normes démocratiques, et la prédominance d'une culture néopatriarcale peu encline au changement. De ce fait, une grande partie de la population ne se sent pas associée aux réformes et n'en perçoit pas les bénéfices.

Ces facteurs interconnectés soulèvent la question cruciale de l'adéquation entre le contenu des réformes et les capacités spécifiques du pays en termes de ressources politiques, institutionnelles et financières. L'adoption des réformes n'est pas tant remise en question que leur mise en œuvre effective, qui dépend largement des capacités politiques et institutionnelles de la Tunisie, ainsi que de la facilité de diffusion des règles formelles dans la société.

Quatre piliers sont généralement considérés comme fondamentaux dans l'analyse des réformes dans les pays en développement (voir graphique 18). Il s'agit du rôle de la crise économique, qui peut soit favoriser les réformes en induisant des comportements favorables, soit maintenir le statu quo ; du rôle des institutions, formelles et informelles, dans la facilitation ou l'entrave des réformes ; du choix des agents économiques d'adopter ou de rejeter les réformes ; et de l'impact des facteurs externes, tels que le soutien financier et technique des organisations internationales comme le FMI ou la Banque mondiale.

Graphique 18 : Les déterminants de la mise en œuvre des réformes



Source : L'auteur du rapport

Pour entreprendre des réformes nécessitant des efforts significatifs de la part de tous, il est crucial de mobiliser la collectivité nationale. Cela implique de raviver les aspirations au progrès et à la justice sociale, et de les conjuguer avec un sens accru du compromis et de la responsabilité. Il est essentiel de clarifier les modalités d'accès aux responsabilités politiques et les conditions de leur exercice. Une transformation économique et sociale profonde doit nécessairement s'attaquer aux causes de la crise de confiance, exacerbée par les difficultés économiques actuelles et le sentiment d'impuissance de l'action publique en Tunisie. Ne pas le faire risquerait de légitimer l'idée que les élites dirigeantes peuvent échapper à leurs responsabilités, ce qui serait inacceptable.

Renforcer la confiance entre les citoyens et les responsables politiques est essentiel, tant pour la mise en œuvre des réformes que pour l'efficacité de l'action publique. Cela exige non

seulement un changement profond dans les comportements des acteurs publics, mais aussi l'adoption de nouveaux textes, règles et procédures. La confiance dans les institutions et les pouvoirs publics permet au gouvernement de mettre en œuvre des réformes structurelles bénéfiques à long terme.

La confiance peut être analysée à trois niveaux différents : au niveau macro, elle concerne les institutions politiques et le fonctionnement de l'Etat de droit ; au niveau méso, elle concerne l'élaboration des politiques et la capacité des pouvoirs publics à gérer les problèmes économiques, sécuritaires et sociaux ; enfin, au niveau micro, elle concerne l'impact de l'action publique sur la vie quotidienne des citoyens à travers la prestation des services publics. Ces trois niveaux sont interdépendants, et un manque de confiance à un niveau peut affecter la confiance aux autres niveaux et les retombées des politiques. Par conséquent, les efforts pour renforcer la confiance doivent favoriser les synergies entre ces différents niveaux.

Il n'existe pas de formule magique ni de feuille de route précisant la manière de mener les réformes, mais l'expérience internationale offre de précieux enseignements sur ce sujet. Elle met en lumière la diversité des situations ainsi que certains éléments communs.

Bien entendu, il est crucial de tenir compte de l'environnement historique, politique et social spécifique à chaque pays lors de l'envisagement des réformes. Cependant, il serait tout aussi erroné de considérer que chaque situation est unique. Il est en effet possible d'identifier des déterminants qui expliquent l'acceptation ou le rejet des réformes. Parmi ces déterminants :

- La nécessité d'éviter de prendre des décisions au gré des opportunités politiques et de s'appuyer sur une planification réfléchie des actions pour garantir leur efficacité et leur équité est essentielle pour le succès des stratégies de réforme.
- Les expériences internationales soulignent également l'importance cruciale des stratégies de communication et de compensation, ainsi que de la qualité de la coordination des politiques publiques à différents niveaux gouvernementaux, dans l'acceptation des réformes.
- Pour être efficaces, les stratégies de communication et de compensation doivent s'appuyer sur des recherches et analyses solides qui servent de base à la conception des réformes.

Le rôle politique du gouvernement ne se limite pas à choisir la manière de mener une réforme, mais également à construire un argumentaire justifiant ce choix. Il s'agit de convaincre que la décision prise est la meilleure pour résoudre un problème ou mettre en œuvre un changement.

Ainsi, chaque réforme entreprise par un gouvernement implique non seulement une lutte pour résoudre un problème ou apporter un changement, mais aussi un effort argumentatif pour justifier la proposition de réforme choisie. La légitimité politique du gouvernement dépend directement de sa capacité à imposer sa vision de la politique publique.

Maximiser les chances de succès des réformes implique une stratégie pragmatique pour surmonter les résistances suscitées par la diversité des bénéficiaires et des groupes d'intérêts, ainsi que par la préférence pour la sécurité offerte par le statu quo. Cette préférence s'explique souvent par l'incertitude entourant les gains futurs, comparée à la certitude des coûts à court terme. Ce biais en faveur du statu quo est d'autant plus prononcé que les gains à long terme sont répartis entre de nombreux bénéficiaires, tandis que les coûts sont souvent concentrés et supportés par une minorité.

Trois approches pragmatiques principales de l'action publique en matière de priorisation des réformes peuvent être envisagées :

1. La première approche consiste à commencer par les réformes critiques, celles dont le rendement immédiat par rapport aux objectifs principaux est le plus élevé compte tenu du contexte économique et social. Cette approche vise à amorcer la croissance plutôt qu'à anticiper les obstacles qui pourraient la freiner ultérieurement.
2. La deuxième approche privilégie les réformes génériques, celles qui, par leurs effets d'entraînement, créent les conditions du succès dans d'autres domaines. Ces effets peuvent être économiques ou politiques.
3. La troisième approche consiste à engager en priorité les réformes consensuelles, celles qui sont acceptables et dont les effets sont les plus immédiatement perceptibles, afin de créer un climat favorable pour des actions ultérieures.

V. Renforcer la résilience économique et sociale par la réforme

La résilience, à l'origine un concept issu de la physique des matériaux, symbolise la capacité à retrouver sa forme initiale après avoir subi un choc. Dans le domaine économique, cette notion s'étend à la capacité d'une société à absorber et à surmonter des crises. Aujourd'hui, la résilience revêt une importance accrue face à des menaces de plus en plus variées et imprévisibles.

La capacité d'une économie à résister aux chocs externes et à retrouver rapidement un fonctionnement normal dépend largement de son cadre institutionnel et politique. Les politiques structurelles, qui influent sur la force et la durabilité des effets des chocs externes, ainsi que les

politiques de stabilisation macroéconomique, conditionnent efficacement la capacité de résilience d'une société.

La résilience peut être appréhendée à travers trois principales dimensions, englobant les aspects économiques, sociaux et institutionnels :

1. **Résilience économique** : Cette dimension concerne la capacité à minimiser les fragilités potentielles, à encourager une croissance robuste et inclusive, à résister aux chocs économiques et à redistribuer les ressources pour saisir de nouvelles opportunités de croissance.
2. **Résilience sociale** : Les politiques fiscales et budgétaires peuvent atténuer les inégalités de revenu et renforcer ainsi la résilience économique et sociale. De plus, les réglementations du marché du travail et des biens ainsi que les politiques d'éducation et d'entrepreneuriat contribuent à créer des emplois durables et à promouvoir une croissance inclusive.
3. **Résilience institutionnelle** : Les réformes structurelles doivent non seulement soutenir la productivité et la compétitivité, mais aussi favoriser l'inclusion et renforcer les institutions. Une réglementation appropriée des marchés du travail et des biens, ainsi qu'une réforme fiscale visant à diversifier les sources de revenus, peuvent renforcer la résilience institutionnelle.

La résilience nécessite en conséquence une approche holistique, englobant des politiques économiques, sociales et institutionnelles cohérentes et coordonnées.

La résilience économique englobe la capacité à minimiser les fragilités potentielles, à encourager une croissance plus solide et inclusive, et à permettre à l'économie de faire face aux chocs tout en répartissant les ressources de manière à saisir de nouvelles opportunités de croissance. Cette résilience dépend de plusieurs facteurs :

- L'exposition de l'économie tunisienne aux fluctuations économiques mondiales et la nature de ses liens avec le reste du monde influent sur sa résilience aux chocs externes. Renforcer le rôle de la demande intérieure et de l'investissement peut favoriser la diversification de l'économie et améliorer sa résilience sectorielle. De même, des stratégies telles que l'accumulation de réserves de change et une gestion prudente de la dette contribuent à protéger l'économie des chocs financiers internationaux.

- La marge de manœuvre budgétaire ainsi que l'efficacité des stabilisateurs automatiques sont essentielles pour renforcer la résilience économique et sociale. Des politiques monétaires et budgétaires visant à maintenir une inflation stable et à assurer des finances publiques saines peuvent renforcer la résilience face aux chocs économiques externes.
- Les réformes structurelles doivent viser à soutenir la productivité, la compétitivité et l'inclusion tout en renforçant les institutions. Ces réformes sont cruciales pour atténuer les inégalités socio-économiques et maximiser l'impact positif sur la croissance tout en préservant la résilience face aux chocs économiques.
- Les réglementations du marché du travail et des biens, ainsi que les politiques de soutien à l'entrepreneuriat et à l'éducation, sont fondamentales pour favoriser la création d'entreprises et soutenir une croissance durable. Ces politiques contribuent également à atténuer l'impact des chocs économiques en facilitant le redéploiement efficace des ressources.
- Les investissements dans l'innovation et le capital intellectuel sont des moteurs essentiels de la résilience économique. Des politiques favorisant le redéploiement des ressources et la promotion de marchés efficaces peuvent stimuler les investissements dans le capital intellectuel et l'innovation, renforçant ainsi la résilience de l'économie.
- Le marché du travail joue un rôle central dans la résilience économique et sociale, ainsi que dans la promotion d'une croissance inclusive. Des politiques favorisant l'éducation et les compétences, ainsi que des mécanismes de protection de l'emploi équilibrés, sont nécessaires pour renforcer la résilience du marché du travail.
- Une réforme fiscale visant à élargir et à diversifier les sources de revenus fiscaux peut également renforcer la résilience économique en garantissant une base fiscale solide et stable.

La résilience sociale repose sur la capacité des institutions à fournir des services permettant aux individus de s'adapter au changement et de participer activement à l'économie, tout en veillant à soutenir les groupes les plus vulnérables de la société. Des politiques sociales efficaces sont cruciales pour édifier des systèmes de protection sociale renforçant l'inclusion économique et sociale, ainsi que la cohésion sociale :

- Les inégalités, qu'elles soient de revenu ou de compétences, peuvent compromettre la résilience de la société, affectant la cohésion sociale et la croissance économique, tout en sapant la confiance dans les institutions publiques. Investir dans un système éducatif ouvert et de qualité pour tous contribue à renforcer la résilience en permettant aux individus de réussir sur les plans économique et social. Il est également crucial d'aider les travailleurs à adapter leurs compétences à l'évolution du marché du travail et de concentrer les efforts sur les groupes les plus à risque d'exclusion.
- Maintenir un équilibre entre flexibilité et sécurité pour tous les travailleurs est essentiel pour renforcer la résilience sociale.
- Les investissements dans le capital humain, en particulier dans l'éducation de la petite enfance, sont cruciaux pour offrir aux générations futures les meilleures perspectives économiques et sociales dès le plus jeune âge.
- La réduction des inégalités salariales entre hommes et femmes et l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail renforcent la résilience sociale et économique.
- Face au vieillissement de la population, la Tunisie doit relever les défis liés au financement des retraites et des soins aux personnes âgées. Cela ouvre également des opportunités d'investissement dans les produits, services et soins médicaux adaptés à cette évolution démographique.

La résilience institutionnelle renvoie à des processus de prise de décision ouverts, transparents et inclusifs qui aident à garantir que les politiques publiques répondent aux besoins des citoyens :

- Le fait de faciliter une plus large participation du public favorise l'engagement démocratique et renforce la confiance dans l'administration. Des institutions publiques résilientes qui bénéficient de la confiance des citoyens sont également bien placées pour promouvoir l'intégrité et, partant, renforcer la confiance à l'égard des entreprises et des institutions des secteurs public et privé.
- Partant du déclin des niveaux de confiance du public dans l'administration, il est urgent de réfléchir plus avant à la manière dont le gouvernement peut restaurer la confiance dans la mesure où c'est un élément très important de sa démarche globale en faveur du soutien de la reprise économique. Une confiance plus forte dans les

institutions publiques peut aider à stimuler les performances sur le plan économique et social. La confiance dans les institutions publiques peut en effet faciliter les décisions d'investissement, d'embauche ou de consommation, ce qui, dans un second temps, favorise une croissance économique plus soutenue.

- La prestation efficace des services publics et des institutions sociales robustes, contribuent à renforcer la confiance du public. Veiller à ce que les services publics soient visiblement de qualité et répondent aux besoins des citoyens est donc essentiel pour préserver la confiance dans l'administration et renforcer la résilience.
- L'intégrité publique, aussi, est un déterminant fondamental de la confiance. Les instruments et les mécanismes destinés à prévenir la corruption et à encourager des normes de comportement élevées aident à renforcer la crédibilité et la légitimité du processus décisionnel, à préserver l'intérêt public et à redonner un sentiment d'équité face aux décisions. Un cadre solide en faveur de l'intégrité, conçu pour prévenir la corruption et encourager des normes de comportement élevées, est donc indispensable pour renforcer la crédibilité et la légitimité des parties prenantes à la prise de décision

Les différentes formes de résilience évoquées sont étroitement liées aux réformes structurelles à mettre en œuvre, nécessitant des politiques cohérentes et intégrées pour renforcer la capacité d'adaptation et la robustesse de l'économie et de la société face aux défis changeants. Les réformes économiques visant à promouvoir la diversification économique, à renforcer la stabilité financière et à accroître la compétitivité sur les marchés mondiaux contribuent à accroître la résilience économique. Ainsi, une politique fiscale et budgétaire prudente peut garantir une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux chocs économiques imprévus, tandis que des réformes du marché du travail favorisent la flexibilité et la sécurité pour tous les travailleurs, renforçant ainsi la résilience sociale. De même, des investissements dans l'éducation, la santé et les infrastructures sociales peuvent améliorer la capacité des individus et des communautés à faire face aux chocs et à saisir les opportunités économiques. En outre, les réformes institutionnelles visant à renforcer la gouvernance, à promouvoir la transparence et à lutter contre la corruption sont essentielles pour renforcer la confiance dans les institutions publiques et renforcer la résilience sociale. En intégrant ces réformes structurelles à toutes les dimensions de la résilience, le gouvernement peut contribuer à prospérité et la robustesse de l'économie et la société dans un environnement en constante évolution.

VI. Les trois principaux chantiers de réforme

Le principal objectif des réformes, dans une vision à long terme, est **d'endiguer les principales faiblesses qui plombent le développement économique et social en Tunisie**, à savoir :

- L'hypertrophie de l'Etat, son manque d'efficacité et les gaspillages d'argent public ;
- Le recul significatif de la mobilité sociale, l'accroissement des inégalités de patrimoine et de la pauvreté des capacités, définie par le manque de ressources, l'incapacité de contrôler ses propres ressources et le défaut de droit d'accès aux marchés ;
- Un aménagement du territoire désastreux qui peine entre-autres à valoriser la dimension maritime sur l'ensemble du littoral tunisien ;
- Un recul de la qualité du capital humain et de la profitabilité des investissements productifs ;
- La pratique de l'Etat par les élites publiques et privées qui bloque toute prise en compte du long terme et entrave la concurrence, la défaillance institutionnelle et l'érosion des valeurs qui nuisent à l'efficacité et réduisent significativement la confiance entre les acteurs.

La définition de l'ambition (vision) pour la Tunisie intègre les éléments qui permettent de fixer le cap. Même si elle concerne fondamentalement les actions structurelles à mener, elle ne perd pas de vue les enjeux les plus urgents pour un pays soucieux de rester libre et compétitif, à savoir :

- Relancer durablement la croissance économique ;
- Réduire rapidement le chômage ;
- Maitriser le déficit budgétaire et la dette.

Partant de ces considérations, la réalisation de trois grands chantiers de réformes est au cœur de la vision stratégique ; il s'agit de :

A. 1er Chantier : Réformer les institutions par referendum en faveur d'une plus grande efficacité du pouvoir exécutif, d'une plus grande concentration du pouvoir législatif sur l'intérêt général et de l'intégrité du secteur public

Réformer les institutions par référendum présente plusieurs avantages, notamment une légitimité démocratique accrue, un engagement citoyen renforcé, et une transparence et clarté dans les propositions de réforme. Cela favorise le consensus social et la responsabilité des dirigeants, tout en surmontant l'inertie politique et en facilitant la modernisation des institutions.

En impliquant directement la population, le référendum encourage la participation politique active et peut consolider le soutien public pour les changements nécessaires, contribuant ainsi à la stabilité et à l'acceptation à long terme des réformes institutionnelles.

Dans ce contexte, une réforme institutionnelle légitime devrait inclure la création d'une équipe gouvernementale de taille réduite, dotée des moyens nécessaires pour être efficace. Il est proposé de limiter constitutionnellement le nombre de ministres de plein exercice, et de réduire le nombre de ministres délégués ou de secrétaires d'État⁷. Cette proposition se fonde sur l'objectif d'une gouvernance plus efficace et rationnelle, inspirée par des modèles internationaux réussis, et répond à la nécessité de rationaliser les ressources et les compétences au sein du gouvernement pour mieux servir les intérêts du pays.

De même, il est crucial de repenser l'espace géographique et économique de la Tunisie de manière légitime et cohérente. Cela implique de délimiter durablement les régions et de doter les acteurs territoriaux de nouvelles compétences et savoir-faire. Ces efforts visent à mieux appréhender de manière transversale les différents thèmes prioritaires pour l'aménagement et le développement des territoires. Une telle réorganisation territoriale est essentielle pour assurer une gestion efficace et équitable des ressources, favoriser le développement économique local, et répondre aux besoins spécifiques des différentes régions du pays.

Par ailleurs, l'adoption d'une politique réglementaire efficace est essentielle pour légitimer et améliorer le processus de décision gouvernemental. Une telle politique permettrait de promouvoir un système d'intégrité, de limiter les risques de corruption, d'en réduire les incidences économiques et sociales, et de clairement définir la relation entre l'État, le citoyen et le secteur privé. Cela contribuerait à renforcer la transparence et la confiance dans les institutions publiques, tout en assurant une gouvernance plus responsable et équitable.

⁷ Certains pays ont intégré dans leur constitution des dispositions spécifiques concernant le nombre de ministres ou les modalités de formation du gouvernement. Par exemple, la Constitution de l'Inde prévoit un Conseil des ministres avec un Premier ministre à sa tête, qui doit être nommé par le Président et comprendre un nombre maximal de ministres déterminé par la législation ordinaire. Cependant, il n'y a pas de disposition spécifique fixant ce nombre dans la Constitution elle-même. En revanche, dans d'autres pays, comme le Népal, la Constitution établit explicitement un nombre maximum de ministres pour le gouvernement. Aux côtés de l'Inde et du Népal, plusieurs autres pays ont des dispositions constitutionnelles ou législatives qui régissent le nombre de ministres ou la composition du gouvernement. Par exemple, au Royaume-Uni, bien qu'il n'y ait pas de nombre fixe de ministres dans la Constitution, le Premier ministre nomme généralement un cabinet restreint d'environ 20 membres. En Allemagne, la Loi fondamentale établit le "principe du gouvernement collégial", mais il n'y a pas de limite explicite au nombre de ministres fédéraux. En Australie, bien que la Constitution n'établisse pas de limite précise, les gouvernements ont généralement un nombre de ministres limité par des considérations politiques et administratives.

Enfin, la fusion des trois corps de contrôle général rattachés au pouvoir exécutif (Contrôle général des services publics, Contrôle général des finances et Contrôle général des domaines et des affaires foncières) avec le Haut comité des affaires administratives et financières est vivement recommandée. Cette fusion permettrait de créer une institution unique, toujours rattachée au pouvoir exécutif au plus haut niveau, chargée de toutes les missions d'audit et de contrôle public actuellement menées par les corps existants. Elle serait également responsable du suivi actif des recommandations et conseils de gestion formulés suite aux missions de contrôle et d'évaluation. De plus, la mise en place d'un comité d'audit serait nécessaire pour superviser les activités de ce nouvel organisme et garantir leur efficacité.

B. 2ème Chantier : Mieux cibler les efforts de l'Etat (dépenses publiques) en les inscrivant davantage dans la durée et en leur imprimant une orientation stratégique, de la sorte la maîtrise de la dette ne risque pas d'handicaper la croissance

Une approche de réforme institutionnelle fondée sur la légitimité démocratique et la rationalité économique peut contribuer à transformer en profondeur la gouvernance du pays. Tout d'abord, il est proposé d'instaurer un meilleur contrôle des dépenses publiques en obligeant chaque ministre à repenser l'organisation de son action. L'objectif serait de réduire les dépenses de fonctionnement de 20% en trois années, tout en rendant les services publics plus efficaces, plus justes et moins coûteux. Ceci pourrait être accompagné d'un contrat contraignant qui pourrait conduire au renvoi du ministre qui refuse de coopérer.

En parallèle, une modernisation de la fiscalité et une lutte renforcée contre la fraude fiscale sont essentielles. Il est recommandé de remédier aux causes techniques, politiques, économiques, morales et psychologiques de l'évasion fiscale, tout en créant un observatoire de surveillance et d'étude des pratiques fiscales. De plus, la coordination des politiques industrielles, commerciales et d'investissement peut contribuer à renforcer la compétitivité de l'économie nationale et à stimuler la croissance.

Dans le même ordre d'idées, une réforme du marché financier et du système bancaire est proposée pour assurer un financement adéquat de l'économie et garantir sa stabilité à long terme. Cela pourrait impliquer un assainissement des bilans et un remodelage du paysage bancaire par des opérations de regroupement, visant à créer un environnement financier plus solide et résilient.

Enfin, un programme de réformes de la protection sociale et des retraites est indispensable pour garantir un système de sécurité sociale équitable et viable à long terme. Ceci inclurait des mesures pour stimuler l'adhésion volontaire à la sécurité sociale, élargir la base contributive et garantir la durabilité financière du système dans le temps.

Dans l'ensemble, ces réformes institutionnelles s'inscrivent dans une stratégie globale visant à mieux cibler les efforts de l'État et à réduire la dépendance excessive à l'endettement pour financer les dépenses publiques. En adoptant une approche intégrée et en mobilisant efficacement les ressources disponibles, il est possible de garantir une gestion durable de la dette tout en préservant la croissance économique à long terme.

C. 3ème Chantier : Renforcer les compétences individuelles et les capacités sociales par la promotion du savoir, l'organisation du plein emploi et la création et le développement des entreprises

Le troisième chantier de réforme vise à renforcer les compétences individuelles et les capacités sociales, notamment par la promotion du savoir, l'organisation du plein emploi et la création et le développement des entreprises. Pour restaurer la confiance dans le système éducatif, il est proposé de créer un organisme d'accréditation et de contrôle de la qualité, indépendant et basé sur l'expertise scientifique et professionnelle, pour évaluer la pertinence des établissements et des programmes d'études sur le marché du travail. De plus, une restructuration de l'éducation et de la formation professionnelle est nécessaire pour assurer une orientation vers ces domaines et ouvrir des voies vers l'enseignement supérieur.

Concomitamment, une stratégie nationale intégrée de l'emploi doit être élaborée en concertation avec les acteurs économiques et sociaux, comprenant des mesures pour la création d'emplois durables, l'amélioration de la qualité de la formation, l'élaboration d'un cadre réglementaire adapté, la mise en place de politiques actives du marché du travail et un système de sécurité sociale juste et viable.

En ce qui concerne la création et le développement des entreprises, plusieurs actions sont proposées. Il est crucial de coordonner les politiques industrielles, commerciales et d'investissement pour renforcer la compétitivité dans les chaînes de valeur mondiales. De plus, une révision profonde des mécanismes financiers est nécessaire pour les adapter aux PME et à l'économie du savoir, tout en renforçant la capacité de pénétration des activités de capital-investissement.

Un nouvel organisme public de financement et de développement des entreprises devrait être créé, regroupant les organes d'appui financier et de garantie aux PME et micro-entreprises, afin de soutenir ces entreprises conformément aux politiques publiques. Par ailleurs, il est essentiel d'optimiser l'intégration des PME locales dans les chaînes de valeur mondiales et d'adopter un principe de non-discrimination entre investisseurs étrangers et nationaux, tout en identifiant les marchés porteurs et en encourageant la formation de pôles de compétitivité dans des domaines technologiques stratégiques.

Conclusion

La Tunisie traverse une crise institutionnelle, économique et sociale sans précédent, marquée par un naufrage politique et une fracture sociale et régionale exacerbée par des échecs économiques persistants. Le modèle économique actuel, devenu obsolète, n'est plus en mesure de soutenir une croissance potentielle stable. L'effondrement de la croissance, l'accumulation de la dette publique, et l'aggravation des déficits budgétaires et commerciaux ont créé un contexte économique extrêmement fragile.

La progression incontrôlée de la dette extérieure, désormais clairement insoutenable, expose le pays à un risque accru de défaut. Cette situation est le résultat de causes structurelles profondes, telles qu'une mauvaise gestion économique, des politiques inefficaces et une corruption endémique.

Pour sortir de cette impasse, une réforme globale et audacieuse est indispensable. La gestion de la dette publique doit être prioritaire pour permettre une relance économique viable. La question cruciale de la restructuration de la dette doit être abordée avec pragmatisme, en évaluant soigneusement les coûts et les bénéfices de chaque option.

Cependant, les réformes économiques ne pourront réussir sans une refondation politique et sociale. La stabilité politique, la justice sociale et l'inclusion régionale doivent être au cœur de toute stratégie de redressement. Une stratégie bien conçue et rigoureusement mise en œuvre est nécessaire pour restaurer la confiance des investisseurs et des citoyens, et pour garantir un avenir durable et prospère.

Les trois principaux chantiers de réforme – la réforme fiscale, la modernisation de l'administration publique et la promotion de l'innovation et de l'investissement – doivent être lancés de manière cohérente et synchronisée. Ces réformes permettront de créer un environnement propice à la croissance et à la stabilité, assurant ainsi que la Tunisie puisse enfin tourner la page de cette crise et bâtir une économie plus résiliente et inclusive.

En conclusion, le chemin vers le redressement est semé d'embûches, mais avec une volonté politique forte, une stratégie claire et un engagement collectif, la Tunisie peut surmonter cette crise et émerger plus forte. La résilience économique, sociale et institutionnelle sera la clé de cette transformation, permettant au pays de rebondir et de prospérer dans un contexte mondial en évolution constante.